

**La France honore
Lucien Bouchard**

Page A3

**Les nouveaux jeux
d'Alexandre Taillefer**

Cahier spécial, Le Monde du travail

LE NOUVEAU GARDIEN DU BAS DE LAINE



Photo ALAIN ROBERGE, La Presse

Henri-Paul Rousseau, président et directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Henri-Paul Rousseau commence le grand ménage à la Caisse

HÉLÈNE BARIL

UN MOIS à peine après s'être assis dans le fauteuil du président, Henri-Paul Rousseau entend le grand ménage de la Caisse de dépôt et placement avec l'objectif de la rendre plus performante et plus transparente.

« Les temps ont changé et on ne peut plus continuer à faire les choses comme avant », a expliqué M. Rousseau en entrevue hier à La Presse.

Le nouveau président veut d'abord faire un « diagnostic » des activités de la Caisse et il a demandé à quatre experts de l'aider dans cette tâche. Il s'agit d'Émilien Bolduc, ancien banquier comme lui, de Robert Chevrier, dirigeant d'entreprise maintenant administrateur de sociétés, de Denis Desautels, qui a été vérificateur général au gouvernement fédéral, et de Jean Lefebvre, actuaire qui a été conseiller en régimes de retraite et en gestion d'actifs.

Ce groupe, que dirigera M. Rousseau lui-même, travaillera jusqu'en février 2003 pour aider la Caisse à se doter de meilleures pratiques d'affaires et de processus de décision améliorés.

Cet examen se fera à l'interne seulement, a déploré hier Monique Jérôme-Forget, la porte-parole libérale en matière de finance. « Ce n'est pas un examen par Henri-Paul Rousseau pour Henri-Paul Rousseau dont la Caisse de dépôt a besoin, mais d'un débat public », a-t-elle commenté.

Le nouveau président de la Caisse estime pour sa part qu'il faut faire chaque chose en son temps. Un examen interne s'impose et les conclusions de cet examen, qui mèneront à un changement de la Loi de la Caisse de dépôt, pourront être débattues plus tard, soutient-il. « Si on politise tout dès le départ, je n'aurai jamais de réponses aux questions que je me pose. »

Le nouveau président croit que les membres du comité auront toute

la latitude dont ils auront besoin pour faire leur travail, même si c'est la Caisse qui les paie. Deux des quatre experts ont demandé à ne pas être payés, a-t-il fait savoir.

Henri-Paul Rousseau veut aussi consulter les déposants qui sont les « clients » de la Caisse de dépôt, dit-il. Ces clients n'ont toutefois pas la possibilité d'aller voir ailleurs s'ils ne sont pas contents de sa performance, puisqu'ils sont tenus par la loi de déposer leurs fonds de retraite à la Caisse de dépôt. Ça ne change rien, selon le président, « parce que si on ne s'occupe pas d'eux, des lois ça se change et ça pourrait arriver qu'ils puissent aller voir ailleurs ».

Voir ROUSSEAU en A2
> Autre texte en page D1

cyberpresse.ca Pour en savoir plus sur le virage que prend la Caisse de dépôt, rendez-vous à www.cyberpresse.ca/caissedepot

LIEN MONTRÉAL/RIVE-SUD

Un tunnel est envisagé

BRUNO BISSON
et LOUISE LEDUC

LE MINISTRE des Transports du Québec, Serge Ménard, et les hauts dirigeants du transport en commun à Montréal seront à Amsterdam la semaine prochaine pour visiter le chantier d'un tunnel construit par la société française Bouygues, une multinationale des travaux publics.

Bouygues fait partie du consortium d'ingénierie Novaroute qui propose un tunnel quasiment identique dans l'axe du pont Champlain, entre Montréal et la Rive-Sud.

La Presse a appris que la mission européenne de reconnaissance sur

les infrastructures et la gestion des transports en commun, conduite par M. Ménard, se rendra aux Pays-Bas expressément pour visiter le chantier du tunnel du Groene Hart, destiné à prolonger la ligne de train à grande vitesse entre Rotterdam et Amsterdam.

Bouygues est aussi l'un des trois partenaires du consortium québécois Novaroute, qui a soumis en février dernier à la commission Nicolet sur la mobilité entre Montréal et la Rive-Sud un projet de tunnel bimodal de sept kilomètres de long reliant les deux rives du Saint-Laurent.

Voir TUNNEL en A2

URGENCES

Legault prêt à suspendre sa loi d'exception

ALEXANDRE SIROIS

POUR LA PREMIÈRE fois depuis le début du litige entre Québec et les médecins dans le dossier des urgences, le ministre de la Santé, François Legault, s'est dit prêt à suspendre l'application de sa loi d'exception controversée.

C'est ce qu'ont affirmé certains représentants des médecins qui ont rencontré le ministre hier et avant-hier afin de lui proposer des solutions pour régler les problèmes des urgences en détresse à l'extérieur des grands centres urbains du territoire québécois.

« Il a dit que lui et son cabinet souhaitaient la suspension de la loi rapidement, mais qu'il y avait des conditions. Qu'il fallait remplacer la loi par quelque chose, avant tout en réglant les crises de Jonquière et de Shawinigan », a déclaré le porte-parole du Regroupement des médecins d'urgence du Québec (REMUQ), Christian Hobden.

Chef des urgences à la Cité de la Santé de Laval, le Dr Hobden a rencontré le ministre Legault hier ma-

tin en compagnie des représentants de l'Association des spécialistes en médecine d'urgence du Québec et de l'Association des médecins d'urgence du Québec. Les trois médecins ont annoncé au ministre qu'environ 20 membres du REMUQ seraient prêts à former un groupe tactique d'intervention pour aider les urgences de Shawinigan et de Jonquière.

« On veut prêter main-forte aux équipes locales. Et s'il y a des médecins qui veulent retourner pratiquer à l'urgence mais qui ne se sentent pas sécurés, nous sommes prêts à monter un programme de formation », a expliqué le Dr Hobden. En contrepartie, il doit y avoir un effort réel pour améliorer le fonctionnement des hôpitaux en difficulté ainsi que des initiatives ministérielles visant à rendre les urgences plus attrayantes, notamment en haussant la rémunération.

Voir URGENCES en A2

MON CLIN D'OEIL STÉPHANE LAPORTE
On ne peut plus faire de blagues sur Fabienne Larouche, Céline Dion et Guy Cloutier. Heureusement qu'il reste ben Laden.

AUJOUR'HUI DANS LA PRESSE

Bandes dessinées	C7	Loteries	A2, A9
Bridge	E8	Mots croisés	C7, S12
Décès	E7	Mot mystère	C7
Étes-vous observateur	E2	Petites annonces	
Feuilleton	C7	- immobilier	E2, E4
Forum	A14-A15	- marchandises	E4
Horaires spectacles	C8	- emplois	E4-E6
Horaires télévision	C2	- automobile	E6, E8
Horoscope	E8	- affaires	D2

MÉTÉO Voir page S16
Passages nuageux
Maximum 24, minimum 8

6 21924 98765 1

André Arthur condamné pour diffamation
L'ancien premier ministre Daniel Johnson touchera 260 000\$

CHRISTIANE DESJARDINS

LA COUR supérieure vient de condamner André Arthur, ainsi que ceux qui l'employaient en 1998 et en 2000 (Cogeco et Métromédia), à payer plus de 500 000 \$ à Daniel Johnson et à sa femme, Suzanne Marcil, diffamés par les propos du controversé animateur.

Ses faits à l'origine du litige se sont produits le 6 avril 1998, dans le cadre de l'émission *L'Heure de vérité*, qu'animait Arthur sur les ondes de CKVL et CJMF. Arthur avait laissé entendre que Daniel Johnson, alors chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, avait accordé des subventions au centre de ski Stoneham, du temps où il était ministre et président du Conseil du Trésor. L'animateur avait ajouté que M. Johnson, qui s'était prononcé contre l'octroi de subventions aux centres de ski, avait changé d'idée quand il était devenu

le copain de M^{me} Marcil, ex-femme du propriétaire du centre de ski Stoneham, Marc Blondeau.

Présentant M^{me} Marcil comme « l'ex-madame Blondeau », Arthur avait renchéri en disant que celle-ci avait peut-être encore des intérêts dans le centre de ski quand les subventions avaient été accordées. Or, M. Johnson n'a jamais autorisé de subventions à Stoneham, et M^{me} Marcil, séparée de M. Blondeau depuis 1985, n'avait plus d'intérêts dans le centre de ski. M. Johnson et M^{me} Marcil, ont fait vie commune à partir de 1987 et se sont mariés en 1993.

À la suite de cette émission, le couple a intenté une poursuite qui allait s'épaissir d'une deuxième sortie véhémentement de la part d'André Arthur, qui s'est produite, celle-là, le 8 septembre 2000. Ce jour-là, M. Arthur s'excusait auprès de ses auditeurs pour son absence de la veille, parce qu'il avait dû subir

un interrogatoire hors cour par les avocats de M. Johnson et M^{me} Marcil. Après avoir dit à ses auditeurs qu'il se faisait « harceler de façon monstrueuse par Daniel Johnson et sa femme, l'ancienne M^{me} Blondeau du centre de ski Stoneham », l'animateur a réitéré ses accusations à propos du couple.

Dans la décision que la juge Carole Julien a rendue hier, ni André Arthur ni ses employeurs ne sont épargnés. Au premier, elle reproche sa démagogie, son manque de rigueur, voire sa paresse, puisqu'il lance des accusations sans se donner la peine de vérifier, alors que les stations de radio qui l'emploient mettent un chercheur et leurs salles de nouvelles à sa disposition, note la juge.

Voir ARTHUR en A2
> Voir aussi la chronique d'Yves Boisvert en page A5

IRAK

Bras de fer Bush-ONU

L'ONU et l'Irak ont défini hier les modalités d'une reprise des inspections de désarmement, prenant de court les États-Unis qui peinent à lier un éventuel échec de ces inspections à une menace de guerre. La Maison-Blanche a aussi franchi une nouvelle étape dans son offensive contre Saddam Hussein en évitant son possible assassinat par des Irakiens. Nos informations en page A12.

Entre nous et 400 ans d'histoire...
...Trois minutes !

Le côté *confortable* du Vieux-Québec

 CHÂTEAU LAURIER 1220, Place George-V Ouest Stationnement gratuit	 LE MANOIR LAFAYETTE 661, Grande Allée Est 1.877.999.9620	 CHÂTEAU BELLEVUE 16, rue de la Porte
--	--	---

www.vieuxquebec.com

DEMAIN DANS LA PRESSE



Le Canadien à Toronto

Le Canadien entre dans la dernière ligne droite avant le début de la saison régulière en affrontant les Maple Leafs, ce soir à Toronto. C'est également aujourd'hui que l'on dévoilera les noms des vétérans qui n'ont pas été protégés par la direction de l'équipe en prévision du repêchage intraligue de vendredi. Mathias Brunet accompagne l'équipe de Michel Therrien à Toronto.

À lire demain dans le cahier Sports

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



> Clavardez avec l'humoriste Sylvain Larocque à midi
cyberpresse.ca/clavardez

> Tout sur la semaine mondiale de l'allaitement
cyberpresse.ca/allaitement

> Irak: l'ONU en faveur de l'apaisement
cyberpresse.ca/irak

POUR NOUS JOINDRE

La Presse / cyberpresse.ca,
7, rue Saint-Jacques, Montréal (QC) H2Y 1K9

TÉLÉPHONE

RÉDACTION	
redaction@lapresse.ca	(514) 285-7070
ABONNEMENT	
	(514) 285-6911
abonnement@lapresse.ca	1-800-361-7453
PETITES ANNONCES	
petitesannonces@lapresse.ca	1-866-987-8363
DÉCÈS ET REMERCIEMENTS	
deces@lapresse.ca	(514) 285-6816

LOTERIES LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : 4-6-3 > À quatre chiffres : 4-2-1-3

SUITES DE LA UNE

TUNNEL

Suite de la page A1

Ce tunnel étagé, dont la construction est sommairement évaluée à 800 millions de dollars, pourrait permettre de faire passer jusqu'à 3000 véhicules à l'heure de la Rive-Sud à l'île de Montréal, en plus d'un train de type SLR (système léger sur rail) que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) tente de réaliser depuis des années.

Les similitudes sont nombreuses entre le tunnel du Groene Hart, dont les travaux ont été lancés il y a un an, et le projet de tunnel concocté par les firmes québécoises Axor (ingénierie) et Sintra (routes, asphalte et béton), en partenariat avec Bouygues. Celle-ci a mis au point une technologie révolutionnaire de tunnel « monotube » faisant appel au plus grand tunnelier du monde, une énorme machine construite et mise au point pour le projet hollandais.

Cette machine infernale, qui fait environ 100 mètres de longueur, aurait l'insigne avantage d'être démontable et de pouvoir voyager. Son diamètre de creusage est de 14,87 mètres, ce qui correspond à quelques centimètres près aux dimensions voulues du tunnel sous-fluvial projeté au Québec par Novaroute, et qui est de 14 mètres. Les deux projets de tunnel font aussi la même longueur, soit sept kilomètres. Enfin, le projet hollandais est doté d'un budget de 2,5 milliards de francs, soit 600 millions de dollars canadiens, soit un prix comparable, à cette étape du projet, aux estimations faites pour le projet montréalais.

Il existe toutefois une différence énorme entre les deux projets. Aux Pays-Bas, le tunnel du Groene Hart, qualifié de « tunnel écolo », ne fera passer que des trains de passagers dans un milieu extrêmement vulnérable aux perturbations environnementales. Tandis que le projet de Novaroute, au Québec, augmenterait l'offre de transport aux véhicules privés de 3000 automobiles à l'heure aux heures de pointe, alors que la Ville de Montréal et les écologistes réclament des mesures pour limiter tout ajout de trafic.

Le responsable du dossier transport au comité exécutif de la Ville de Montréal, Claude Dauphin, accompagne M. Ménard dans sa mission européenne, à titre de président de la Société de transport de Montréal. Joint hier, à quelques heures de son départ, M. Dauphin a précisé qu'on ne doit pas exclure l'hypothèse d'un tunnel dédié au transport en commun entre Montréal et la Rive-Sud, et ce, même si la Ville de Montréal l'a clairement rejetée lors des audiences de la commission Nicolet, plus tôt cette année.

En plus de M. Ménard et Dauphin, un aréopage de hauts fonctionnaires du MTQ sont aussi du voyage, de même que la présidente de l'Agence métropolitaine de transport, Florence Junca-Adenot. Devant cette

même commission, M^{me} Junca-Adenot avait pour sa part défendu avec conviction le projet de SLR de l'AMT, en précisant que l'AMT ne privilégiait pas l'option tunnel de Novaroute.

À la commission Nicolet sur la mobilité entre Montréal et la Rive-Sud, on refusait hier d'établir un lien entre la mission européenne du ministre Ménard, qui se rendra aussi à Paris, Bordeaux et Lyon, en France, et le projet soumis par le consortium Novaroute durant ses audiences.

« Il est vrai que la remise du rapport final de la commission a été reportée à la fin du mois d'octobre, a affirmé hier la relationniste de cette commission consultative, Liette Roy. Mais cela n'a rien à voir avec cette visite en Europe. Nous avons élaboré une série de scénarios possibles, qui font tous appel à un ensemble de mesures pour améliorer la fluidité entre Montréal et la Rive-Sud. Avant d'en faire des recommandations, nous avons toutefois commandé des simulations pour étudier leurs effets sur la circulation, et nous sommes en train de faire valider ces données. C'est un travail long et fastidieux, et c'est ça qui retarde la remise de notre rapport. »

M^{me} Roy a de plus tenu à rappeler que la commission, même si elle est mandatée par le ministre des Transports, reste complètement indépendante du ministère, et n'aurait eu à déplorer aucune pression induite de la part du ministre Ménard ou de son entourage pour « faire passer le projet de tunnel ».

Ce projet de tunnel entre Montréal et la Rive-Sud a été présenté au public pour la première fois dans le cadre des audiences de la commission Nicolet, en février dernier. Tous les observateurs présents de la scène des transports avaient alors remarqué le travail de récupération auquel s'est livré Novaroute (certains ont parlé « d'opportunisme crasse ») en intégrant le SLR de l'AMT dans son projet de tunnel routier.

Il est de notoriété publique que ce projet de l'AMT, qui chemine avec une lenteur désespérante, fait face à de sérieux problèmes techniques. Alors que l'AMT souhaite faire passer son train léger sur l'estacade construite en parallèle au pont Champlain, plusieurs ingénieurs estiment qu'il sera impossible à ce SLR de franchir la Voie maritime du Saint-Laurent sans qu'une immense structure de métal soit construite entre l'estacade et la Rive-Sud. La facture du projet n'a d'ailleurs jamais cessé d'évoluer, d'une étape à l'autre de sa mise en oeuvre. Estimée à moins de 200 millions lors de la présentation du plan de transport de Montréal, elle tournerait aujourd'hui autour de 650 à 800 millions, selon les variantes examinées, soit à peu près le même prix... que le tunnel de Novaroute.

URGENCES

Suite de la page A1

Le Dr Hobden, qui souhaite que son regroupement puisse représenter les médecins d'urgence du Québec, n'a pu s'empêcher d'écorcher au passage la Fédération des omnipraticiens du Québec (FMOQ). Il a critiqué l'inaction du syndicat depuis le début des troubles qui ont poussé M. Legault à aller de l'avant avec une loi d'exception forçant les médecins à maintenir les urgences de la province ouvertes en tout temps.

Or, hier, la FMOQ a elle aussi annoncé que le ministre s'était montré très ouvert face aux efforts qu'elle déploie pour régler les problèmes de Shawinigan et de Jonquière. Des efforts qui reposent sur des projets de jumelage des urgences des deux hôpitaux en détresse avec des établissements où les choses vont rondement.

« J'ai obtenu du ministre l'assurance que si nous avions ces deux projets et qu'ils lui donnaient suffisamment d'assurance que la continuité des services dans ces salles d'urgence se ferait même en suspendant l'application de la loi, qu'il allait accepter de le faire », a déclaré le président de la FMOQ, Renald Dutil, qui a passé trois heures avec le ministre lundi soir.

La porte-parole du ministre Legault a confirmé qu'il s'agissait des premiers pourparlers où le ministre considérait ouvertement la suspension de la loi. « Il a dit que s'il y a des solutions constructives et permanentes qui nous donnent l'assurance que les urgences seront ouvertes 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, et que les services seront accessibles à la population, nous sommes prêts à considérer la suspension de l'application de la loi 114 », a déclaré Anne Marcotte. Elle a toutefois rappelé qu'en juillet dernier, les médecins avaient proposé certaines solutions qui n'avaient pas permis la suspension de la loi. Les nouveaux projets du milieu médical seront donc évalués par Québec avant tout.

Par ailleurs, sur le terrain, irrités par la loi d'exception, de nombreux médecins ont retiré leur nom de la liste provinciale de dépannage. Depuis septembre, pas moins de 75 médecins dépanneurs ont été supprimés de la liste, a indiqué hier le ministère de la Santé.

À Québec, on précise qu'il reste néanmoins 490 médecins sur la liste, et on dit ne pas percevoir ces départs comme une catastrophe. « Oui, c'est plus que

les mois habituels, mais non, ce n'est pas dramatique comme chiffre si on retranche les suppressions régulières », a dit Yoïaine Galarneau, coordonnatrice médicale du Centre national médecins-Québec.

M^{me} Galarneau estime que généralement, environ 20 médecins se retirent de la liste de dépannage chaque mois. Une cinquantaine de médecins auraient donc sollicité leur retrait en guise de protestation contre la loi d'exception de Québec.

À la FMOQ, qui a déposé hier une requête conjointement avec les spécialistes dans le but de faire invalider la loi d'exception, on se disait nettement plus préoccupé par la diminution du nombre de dépanneurs potentiels. « C'est beaucoup. Parce qu'on fonctionnait déjà à la limite de l'essentiel, a déclaré M. Dutil. Ça va créer une situation extrêmement difficile pour plusieurs hôpitaux, des régions éloignées particulièrement, qui comptaient sur l'aide presque constante de médecins dépanneurs pour assurer la continuité dans les salles d'urgence où pour les soins aux malades admis. Je suis très inquiet. »

ROUSSEAU

Suite de la page A1

Il y a d'autres façons de mettre les gestionnaires de la Caisse en concurrence avec ceux du privé, selon l'ancien président de la Banque Laurentienne, notamment en confiant des fonds à des gestionnaires du privé et en allant chercher des mandats ailleurs, ce que fait déjà la Caisse.

Une autre façon de rendre la Caisse plus imputable est de renforcer la vérification interne, ce à quoi le président s'est employé dès son arrivée. Contrairement à ses prédécesseurs, Henri-Paul Rousseau n'a pas d'objectif de principe à ce que le vérificateur général du Québec scrute les activités de la Caisse, ce qu'il n'a jamais pu faire en 37 ans.

Il est aussi tout à fait d'accord pour que les postes de président-directeur général et de président du conseil, qu'il occupe

tous deux, soient scindés comme c'est le cas dans la plupart des grandes entreprises.

Un tour de vis

En même temps qu'il réduit les dépenses et qu'il resserre le processus décisionnel, Henri-Paul Rousseau a décidé d'imposer aux gestionnaires de la Caisse des règles plus sévères pour leurs transactions personnelles. Ainsi, tous les employés devront déclarer leurs placements et leurs engagements financiers, et ceux qui négocient en Bourse devront obtenir une autorisation préalable et faire leurs transactions avec une liste de courtiers préétablie.

Les gestionnaires de la Caisse sont encouragés à confier leurs transactions à une fiducie sans droit de regard, comme vient de le faire le président après avoir

vendu toutes ses actions et ses options de la Banque Laurentienne.

La Caisse de dépôt avait déjà des règles à respecter pour les transactions personnelles, mais elles avaient besoin d'un « tour de vis un peu plus serré », a précisé Henri-Paul Rousseau.

Le président, qui a pris les fonctions de Michel Nadeau, le numéro 2 de la Caisse qui a donné sa démission dès son arrivée, veut lui aussi être au-dessus de tout soupçon. « Je ne serai pas celui qui initie des transactions. Si quelqu'un m'appelle, je le dirigerai vers la personne qui s'occupe de ce secteur », promet-il, même si c'est le premier ministre en personne. « Je me suis organisé pour avoir les coudees franches », a ajouté Henri-Paul Rousseau, qui est sensible aux critiques qui disent que la Caisse est aux ordres du gouvernement.

ARTHUR

Suite de la page A1

Aux seconds, elle reproche d'avoir laissé Arthur sévir sur leurs ondes pour favoriser les cotes d'écoute, en le « payant à prix d'or pour faire ce qu'il fait », sans encadrer son travail. En 1998, selon les sondages BBM, Arthur avait fait bondir l'auditoire de 88 % en un an.

Les stations de radio connaissent les risques que représentait Arthur, puisqu'elles « avaient transigé à l'avance avec lui sur leur responsabilité financière à l'égard des poursuites à venir, tout en payant une surprime à leurs assureurs en responsabilité ». En fait, Cogeco et Métromédia partageaient les coûts des contrats accordés à Arthur et étaient solidairement responsables de l'engagement d'indemnisation en cas de poursuite. Métromédia a toutefois congédié Arthur en juin 1998, et n'est pas tenue responsable du deuxième incident, soit celui de septembre 2000.

La bête noire de la radio

Dans sa décision, le juge recense les nombreuses mises en garde que le Conseil de presse a données à Arthur au cours de sa carrière, depuis 1978. Elle signale aussi qu'il a fait l'objet de jugements et de plusieurs poursuites qui se sont réglées à l'amiable. La plus retentissante est celle de 4,5 millions de dollars

qu'avait intentée Benoît Proulx, un journaliste de Québec accusé, puis acquitté, du meurtre de France Alain. Arthur avait entrepris une véritable guérilla radiophonique contre Proulx, qu'il désignait comme coupable. La poursuite a été réglée à l'amiable en avril dernier et scellée d'une clause de confidentialité.

Au bout du compte, le juge accorde 260 000 \$ à M. Johnson, 160 000 \$ à M^{me} Maril, et 114 000 \$ au couple pour leurs frais extrajudiciaires. Avec les intérêts accumulés, la somme dépasse largement les 500 000 \$.

Après avoir quitté la vie politique en 1998, M. Johnson a repris sa profession d'avocat et siège à de nombreux conseils d'administration. Hier, sa secrétaire a indiqué qu'il se trouvait quelque part entre la Suisse et l'Allemagne en voyage d'affaires pour un conseil d'administration, et que personne n'avait réussi à le joindre pour lui apprendre la nouvelle.

André Arthur, de son côté, anime maintenant une émission dans une station de Donnacona. Un de ses avocats, M^e Marc-André Blanchard, n'avait pas encore réussi à lui parler, mais n'a pas écarté la possibilité d'en appeler. « Nous allons étudier le jugement et aviser ensuite », a-t-il dit.

Extraits du jugement de la juge Julien

« L'émission d'Arthur *L'Heure de vérité* est présentée comme une émission d'affaires publiques. Pour les segments qui nous concernent, ni la vérité ni les affaires publiques ne sont au rendez-vous. »

« Arthur assume le rôle de justicier. C'est son droit. Il prend pour cible les personnes en vue. C'est son droit. Son niveau de langage et son style sont efficaces dans l'ironie, le sarcasme, la vulgarisation et l'accessibilité du propos. C'est aussi son droit. Il doit cependant s'imposer les mêmes standards de rigueur qu'il exige de ceux-là mêmes qu'il dénonce.

Il doit être à la hauteur de la crédibilité dont il jouit auprès de ses auditeurs. Il doit transmettre une information juste, exacte et nuancée. Il ne l'a pas fait en l'instance. »

« ... Comment Arthur peut-il lancer des accusations aussi malveillantes, alors qu'il n'a fait aucune vérification ? Il a raison de dire à Vaillancourt (un journaliste du *Soleil* qui travaillait sur le dossier Stoneham et qui a été interviewé par Arthur avant sa sortie contre le couple Johnson-Maril : Je vous laisse, mon cher Claude, parce que vous êtes tellement plus travaillant que moi. »

BVLGARI

La Montre Chrono Rettangolo

CHÂTEAU D'IVOIRE

Depuis 1978

2020 rue de la Montagne, Montréal • (514)845-4651

www.chateaudivoire.com

ACTUALITÉS

L'ADQ mise sur un système de santé à deux vitesses

ALEXANDRE SIROIS

UN MEILLEUR accès aux soins de santé passe par une ouverture plus grande des portes du système au secteur privé. C'est ce que soutient l'Action démocratique du Québec, qui a dévoilé hier le rapport de son groupe de travail sur la santé.

Ce document de 80 pages, intitulé *En santé autrement*, sera soumis aux membres du parti réunis en congrès le week-end prochain à Drummondville « pour discussion et approbation ». On y indique également qu'un gouvernement adéquat miserait sur la prévention, la décentralisation et la redéfinition des tâches des professionnels de la santé.

« Pourquoi continuer à dire non à des êtres humains qui veulent se faire soigner ? » a lancé le Dr Stephen Morgan, membre du comité santé, au sujet de l'opportunité d'élargir le recours au secteur privé sur le territoire québécois.

« Près de 30 % de chaque dollar santé est déjà dépensé dans le privé, autant au Québec qu'au Canada. Il faut cesser de se faire des peurs. Depuis toujours, les cliniques privées ont constitué l'essentiel des services extrahospitaliers. Il est temps de leur permettre d'ouvrir de nouvelles salles d'opération, d'imagerie médicale », a déclaré le Dr Morgan, qui souhaite également le développement du privé dans l'hébergement et les services administratifs.

L'ADQ promet que malgré ses projets, les ressources du secteur public ne seront pas transférées vers le privé. Selon le scénario adéquat, un certain pourcentage des services offerts (50 % minimum) par les médecins devra l'être dans le système public. Au privé, les frais administratifs seraient payés par les patients, mais le coût des services du médecin serait toujours assumé par l'État, ce qui permet-

trait d'aller mettre sur pied les diverses initiatives sans aller à l'encontre de la Loi canadienne sur la santé. De plus, les services du privé seraient entièrement gratuits pour les Québécois qui n'auraient pas les moyens de se les payer, s'ils demeurent sur une liste d'attente du système public « au-delà d'un délai raisonnable ». Délai qui serait généralement déterminé par les ordres professionnels.

L'architecte de la stratégie santé de l'ADQ estime que les Québécois sont mûrs pour de tels changements qui permettraient aux plus riches d'obtenir des soins de santé plus rapidement que les autres citoyens. « Ils (les Québécois) sont tannés d'attendre. (...) Personne n'a envie de passer 48 heures dans les urgences d'un hôpital, sur une civière, souvent dans le corridor. Alors je pense que les gens sont prêts à ce qu'on apporte des moyens de régler les problèmes une fois pour toutes. »

Où trouvera-t-on les médecins pour ce système privé alors que les omnipraticiens et les spécialistes disent faire face à des pénuries majeures d'effectifs ? Si on « libère leur talent et si on leur donne les moyens d'exercer », on pourra y arriver, a affirmé le Dr Morgan, expliquant que certains médecins n'opèrent actuellement qu'une journée par semaine à cause des ratés du système public.

Parallèlement, comme le révélait *La Presse* hier, l'ADQ souhaite accroître les tâches des infirmières. On leur permettrait entre autres, aux urgences, de solliciter des examens radiologiques et de donner congé aux patients. Les tâches des médecins et autres professionnels seraient aussi revues.

Prônant la décentralisation, le parti de Mario Dumont recommande également l'abolition des conseils d'administration des régies régionales de la santé et de ceux

des divers établissements du réseau. Ces conseils d'administration, ainsi que les régies régionales, seraient remplacés par une direction régionale en santé. Celle-ci aurait le plein contrôle des budgets et des plans d'effectifs de son territoire. Des conseils professionnels régionaux seraient formés pour élaborer ces plans d'effectifs et conseiller les directions régionales sur l'organisation des services.

En vrac, l'ADQ veut aussi abolir le plafonnement et les quotas de pratique médicale, dédommager les victimes des erreurs médicales rapidement sans égard à la faute, réduire la croissance du coût des médicaments et lutter en priorité contre le tabagisme, l'inactivité physique, la mauvaise alimentation et l'abus d'alcool grâce à la prévention. Tout ça sans qu'il en coûte un sou de plus aux contribuables, a soutenu le Dr Morgan, qui dit vouloir avant tout régler le problème des listes d'attente grâce aux nombreuses initiatives adéquates. « Du point de vue humain, notre système de santé est dans un cul-de-sac, a-t-il dit. Et nous devons avoir le courage de proposer des petites révolutions. »

Par ailleurs, le chef libéral Jean Charest a tiré à boulets rouges sur le programme de l'ADQ en matière de santé, qu'il a qualifié « de recul en arrière de 50 ans ». « Nous nous opposerons farouchement à M. (Mario) Dumont et à l'ADQ qui proposent un système pour les riches et un système pour les autres », a-t-il affirmé, hier, de passage à Gatineau. « Il faudra que M. Dumont nous dise comment fonctionne son plan, a poursuivi M. Charest. Je m'attends à ce qu'il chiffre ce qu'il dépose aujourd'hui (hier) pas juste ce que ça va coûter dans le système public, mais combien ça va coûter au privé aussi. »

Avec *la Presse Canadienne*



Photo PIERRE CÔTÉ, La Presse ©

« Pourquoi continuer à dire non à des êtres humains qui veulent se faire soigner ? » a lancé le Dr Stephen Morgan, membre du comité santé, au sujet de l'opportunité d'élargir le recours au secteur privé sur le territoire québécois.

Les infirmières refusent qu'on touche à la formation

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Les propositions de l'ADQ en santé reçoivent un accueil mitigé de la part des infirmières. L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) avertit les adhérents de ne pas toucher à leur formation, mais le regroupement est favorable à l'idée de permettre aux infirmières de prescrire des médicaments dans les services de première ligne.

« L'ADQ se situe tout à fait dans la bonne voie en ce qui concerne les solutions qui ont été mises de l'avant partout en Amérique du Nord, estime la présidente de l'OIIQ, Gyslain Desrosiers. Le cadre légal qui vient d'être adopté est parfaite parce qu'il ne couvre pas la première ligne. »

Adopté en juin, le projet de loi 90 du gouvernement Landry permet la prescription de certains médicaments par des infirmières. Toutefois, dans la pratique, rappelle l'OIIQ, ces nouvelles attributions devront faire l'objet de négociations préalables, spécialité par spécialité, avec le Collège des médecins.

« Si l'ADQ entend aller plus loin que le projet de loi 90, à savoir que des infirmières puissent en première ligne diagnostiquer et

prescrire, l'Ordre serait d'accord », tranche M^{me} Desrosiers.

Lors de l'adoption du projet de loi 90, le chef de l'ADQ, Mario Dumont, était absent de l'Assemblée nationale. Mais lors des discussions préliminaires sur le projet de loi, le chef de l'ADQ avait manifesté sa vive opposition « s'il n'est pas modifié, (...) s'il ne fait pas l'objet de consultations ».

Quant à la formation infirmière, la proposition de l'ADQ arrive en retard, note l'OIIQ. « L'ADQ semble ignorer, de dire M^{me} Desrosiers en souriant, que nous venons tout juste de finir une réforme de la formation infirmière au Québec. On voudrait qu'ils évitent de tout chambouler ça. »

La formation infirmière est intégrée du cégep à l'université. L'OIIQ encourage plutôt le gouvernement à consolider cette réforme en aidant davantage les étudiantes financièrement. L'Ordre considère de plus qu'un cours de quatre ans pour les infirmières spécialisées, tel que prôné par l'ADQ, est carrément « irréaliste ».

Au sujet d'admissions accrues en formation infirmière, la présidente de l'OIIQ indique que, déjà, « l'on a défoncé tous les quotas collégial et universitaire. » Et sur la régionalisation des enveloppes budgétaires,

M^{me} Desrosiers s'inquiète du fait que « l'ADQ reste étrangement silencieuse concernant le régime de compressions budgétaires qu'on vit au Québec ».

Elle n'a pas voulu commenter la position adéquate sur le partenariat privé-public en santé. Les infirmières ont une préoccupation de solidarité sociale, mais en même temps, constate-t-elle, « plusieurs personnes n'ont pas tous les soins qu'elles nécessitent en ce moment. »

L'AHQ

Même si les propositions adéquates présentent un « projet ambitieux qui a le mérite d'engager le débat », dit quant à lui Daniel Adam, vice-président de l'AHQ, la prémisse de base du document « n'est pas nécessairement la bonne ».

M. Adam avoue que le système de santé québécois est malade, mais pas à l'agonie comme le décrit le médecin adéquat Stephen Morgan. Notamment, l'AHQ s'inscrit en faux sur la nécessité d'avoir des hôpitaux privés au Québec.

« Le système public peut faire aussi bien si on lui en donne les moyens, si on donne aux gestionnaires des outils pour assouplir les rigidités des conventions collectives », croit-il.

Si privé il y aura, ajoute-t-il, le partenariat devra s'effectuer dans un esprit de « complémentarité ». En outre, l'ADQ ne devrait pas négliger les effets pervers d'un système privé, parallèle au public.

« En France, dit-il, où il y a une cohabitation, les hôpitaux publics assistent à une désertion de ressources qualifiées vers les établissements privés en plus d'une augmentation des cas lourds dans le public. »

Enfin, l'AHQ s'oppose également à la « fausse décentralisation » prônée par l'ADQ en abolissant les conseils d'administration des établissements de santé. « On assisterait plutôt à une recentralisation, croit M. Adam, et davantage de mainmise du gouvernement au bout du compte. »

Par ailleurs, en plénières négociations avec le ministère de la Santé, les fédérations de médecins réservent leurs commentaires sur l'ADQ pour la semaine prochaine. Par contre, la CSN a fortement réagi aux propositions adéquates.

« Cette réforme va coûter cher à la population en étant parfaitement inéquitable et inefficace, a fait savoir le syndicat par voie de communiqué. Les réformes proposées par Mario Dumont auront des effets catastrophiques sauf pour les riches qui vont enfin avoir leur médecine à deux vitesses. »

Lucien Bouchard sera bientôt commandeur de la Légion d'honneur

La Presse

QUÉBEC — L'ancien premier ministre Lucien Bouchard sera sous peu décoré de la Légion d'honneur, à titre de commandeur, l'une des distinctions les plus élevées décernées par le gouvernement français.

Environ 1000 personnes dans le monde sont actuellement commandeurs de la Légion d'honneur. M. Bouchard a souhaité recevoir cette distinction en France — il compte s'y rendre sous peu — à une cérémonie où son frère, l'universitaire Gérard Bouchard, sera aussi décoré, à titre de chevalier, un ordre moins élevé.

Jointe hier, Agnès Romatet-Espagne, porte-parole de l'ambassade de France à Ottawa, soulignait que cette distinction n'était en rien une approbation de ses orientations politiques. « Ce qui entre en ligne de compte c'est la contribution que ces gens ont apportée à la relation franco-canadienne, dans l'acceptation la plus noble du terme », a-t-elle dit.



Photothèque PC
Lucien Bouchard a fait savoir qu'il s'était senti « extrêmement honoré » de la décision du gouvernement français.

Hier l'ancien premier ministre Bouchard faisait savoir qu'il s'était senti « extrêmement honoré » de la décision du gouvernement français.

D'autres premiers ministres québécois ont obtenu cette distinction dans le passé.

Robert Bourassa avait été décoré après avoir tiré sa révérence de la vie politique — il avait d'abord refusé cette distinction à la fin des années 1980, craignant que ce geste n'ait un impact défavorable sur l'adoption de l'accord du lac Meech dans le reste du Canada.

Depuis, on a adopté d'autres règles et Ottawa doit donner son aval avant que la France ne décerne cet honneur. Les politiciens ne doivent pas être en exercice.

Seront aussi décorés cette année, l'ancien gouverneur général, Roméo LeBlanc, qui sera fait grand officier et le sénateur libéral Jean-Robert Gauthier.

| AUTOROUTE 30 |

Un accord est imminent, selon David Collenette

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le ministre des Transports, David Collenette, a révélé aux Communes hier qu'un accord était imminent entre Ottawa, le Québec et le secteur privé pour l'achèvement de l'autoroute 30, au sud de Montréal, qui doit relier Sorel à la région de Valleyfield.

Le ministre Collenette a fait cette déclaration en réponse à une question en Chambre du député libéral de Brossard-La Prairie, Jacques Saada. « Nous avons en effet commencé les analyses environnementales et des études de circulation, a affirmé David Collenette. Et je ne doute pas qu'il y aura prolongement de cette autoroute bientôt. »

Le projet, évalué à quelque 730 millions de dollars, est attendu depuis 30 ans par les résidents de la Rive-Sud et par les Montréalais. L'achèvement du tronçon qui relie Candiac et Sainte-Catherine ainsi que celui qui relie Châteauguay à Vaudeuil compléterait un maillon essentiel du réseau autoroutier de la région de Montréal. Il désengorgerait notamment les ponts entre la Rive-Sud et la métropole et libérerait les routes de la ville

du transport des marchandises qui circulent entre l'est et l'ouest du Québec. Les experts parlent de 2 millions de camions en moins sur les ponts qui relient Montréal et la Rive-Sud.

Selon le député Jacques Saada, plusieurs points des négociations demeurent encore en suspens. Les parties concernées attendent encore les conclusions d'une étude qui va notamment servir à déterminer quel sera l'apport du privé dans le projet et quelle en sera la rentabilité, notamment les sommes qui pourront être récoltées aux postes de péage.

Le Québec doit aussi encore prendre certaines décisions en ce qui concerne le tracé final de l'autoroute.

Quant au financement des tronçons, les chiffres qui circulent actuellement font état d'une somme de 100 millions de dollars qui serait assumée moitié-moitié par les gouvernements fédéral et provincial, le reste serait de la responsabilité du secteur privé. Tout cela reste à confirmer, a déclaré à *La Presse* le député Jacques Saada.

Kyoto: l'opposition exige un plan de mise en oeuvre

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Jean Chrétien a la ferme intention de ratifier le protocole de Kyoto avant la fin de l'année même si son gouvernement n'a toujours pas un plan précis expliquant comment il compte atteindre les objectifs environnementaux fixés par cet accord international.

La démarche qu'entend suivre le premier ministre a soulevé hier l'indignation des partis d'opposition qui jugent tout à fait irresponsable de ratifier un tel accord sans d'abord présenter aux Canadiens un plan de mise en oeuvre.

Mais M. Chrétien est demeuré impassible aux Communes devant le barrage de critiques de l'Alliance canadienne et du Parti conservateur et, dans une certaine mesure, du Bloc québécois et du NPD, deux partis qui sont tout de même favorables à l'accord.

« Il y a déjà plusieurs pays qui ont ratifié l'accord de Kyoto sans avoir de plans. Nous avons eu au Canada des discussions pendant des années. Nous allons avoir un plan et nous irons de l'avant en tenant un vote à la Chambre des communes avant la fin de l'année », a déclaré M. Chrétien en réponse à une question du chef allianciste Stephen Harper.

Le chef du gouvernement libéral a ajouté qu'un plan de mise en oeuvre sera annoncé une fois qu'Ottawa aura terminé les consultations en cours avec les provinces et les industries qui seront touchées par cet accord. Une autre rencontre des ministres de l'Environnement est prévue le 21 octobre à Halifax pour faire le point sur cette épineuse question.

En vertu du protocole de Kyoto, conclu au Japon en 1997, tous les pays signataires doivent réduire, d'ici 2012, leurs émissions de gaz à effet de serre à 6 % de moins de ce qu'elles étaient en 1990.

M. Chrétien s'était déjà engagé, au sommet de la Terre le mois dernier, à Johannesburg, à ratifier le protocole de Kyoto avant la fin de l'année. Son gouvernement a réitéré cet engagement lundi dans le discours du Trône.

Hier, M. Harper a soutenu que plusieurs provinces, au premier rang l'Alberta et l'Ontario, s'opposent farouchement au protocole de Kyoto d'autant plus qu'Ottawa n'a toujours pas dévoilé les résultats d'une étude sur les conséquences économiques d'un tel accord.

« L'accord de Kyoto aura des conséquences désastreuses sur notre économie. Les Canadiens méritent une explication claire. Nous n'avons aucune idée où le gouvernement s'en va dans ce dossier », a soutenu M. Harper, qui a promis de faire dérailler la ratification de cet accord aux Communes.

Selon des informations publiées la semaine dernière dans un quotidien torontois, une étude préparée pour le cabinet fédéral prévoit que l'application des mesures du traité entraînerait la perte de 200 000 emplois et des pertes estimées à 16,5 milliards de dollars d'ici 2010.

Cette étude, qui n'a jamais été rendue publique, ne prévoit pas de hausse du prix de l'essence reliée à l'application du protocole, mais n'écarte pas la possibilité d'une augmentation de 4 à 14 % du prix du gaz naturel et de 2 % du prix de l'électricité.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a déclaré que la ratification de cet accord aura des coûts, mais ne rien faire pour lutter contre les changements climatiques aura des coûts encore plus imposants.

« Il faut avoir le plus de précisions possible et tous les éléments. Mais il y en a déjà plusieurs et qu'on les rende publics. Effectivement, il y a des coûts à ratifier, mais il y a aussi des coûts à ne pas ratifier qui sont drôlement importants », a-t-il déclaré.

Le Bloc québécois s'est d'ailleurs montré inquiet hier de voir un membre influent du cabinet Chrétien, la ministre de la Santé, Anne McLellan, soutenir que le fédéral ne devrait pas ratifier Kyoto sans avoir un plan de mise en oeuvre. Selon le député bloquiste Michel Gauthier, cette « division profonde » au sein du cabinet « met en péril » l'accord de Kyoto.

Le ministre de l'Environnement, David Anderson, a balayé du revers de la main l'idée que le cabinet est divisé.

Le chef du Parti conservateur, Joe Clark, a indiqué hier que ses troupes voteront contre la ratification de cet accord si le gouvernement Chrétien refuse de mettre d'abord sur la table un plan de mise en oeuvre.

M. Clark a proposé de confier à un comité mixte du Sénat et des Communes le mandat d'examiner l'impact qu'aura cet accord sur les provinces, les industries, les consommateurs et l'environnement.



Journée chargée pour Jean Chrétien, hier, en Chambre, où il a dû répondre aux questions de l'opposition sur son discours du Trône de la veille et sur sa promesse de ratifier le protocole de Kyoto avant la fin de 2002.

« Il faudra dépenser plus en santé »

Après les déficits budgétaires, Chrétien veut « éliminer les déficits sociaux »

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le premier ministre Jean Chrétien a répondu à ses détracteurs hier en leur opposant son credo politique libéral où l'État doit jouer un rôle prépondérant dans le partage des dépenses collectives, notamment dans le domaine de la santé, un domaine, a-t-il dit, qui « est un droit humain fondamental ».

Jean Chrétien a également rejeté du revers de la main les propos de ceux qui l'ont accusé la veille de ne penser qu'à dépenser et il a pris avec un grain de sel le reproche qu'on lui a fait de recycler de vieilles idées tirées de ses anciens discours du Trône. « Le programme d'action énoncé, a-t-il dit, est la poursuite des réalisations de notre gouvernement depuis 1993 (...) Ce gouvernement n'est pas le gouvernement du *big bang* ni du gros show, mais de l'amélioration durable et continue. »

À un mois environ de la sortie du rapport de la commission de Roy Romanow sur la santé, le premier ministre, qui prenait la parole aux Communes hier matin à l'occasion de l'adresse en réponse au discours du Trône, a lancé un message clair sur ses intentions en ce domaine en rappelant — comme il l'avait fait lors de la campagne électorale de novembre 2000 — qu'il était un inconditionnel d'un régime de santé « où le coût est partagé par toute la population

dans le cadre d'un régime de santé public ».

« Les coûts de la santé publique n'augmentent pas parce que notre système est public, a-t-il expliqué. Aux États-Unis le coût des primes d'assurance privée pour les régimes offerts par les employeurs a augmenté de 11 % en 2001 et il est prévu qu'ils augmentent encore de 13 % cette année. Ce sont souvent les pauvres et les malades qui doivent payer les primes les plus élevées. »

M. Chrétien a alors confirmé que son gouvernement dépensera davantage et à long terme pour la santé, aussitôt des réformes adoptées dans le cadre d'un plan de modernisation qui suivra les travaux de la commission Romanow. « Il faudra dépenser plus », a-t-il dit tout en promettant de faire connaître à la population dans le prochain budget les nouveaux investissements en santé qu'il entend éche-lonner sur plusieurs années.

« La question n'est pas de savoir si notre société devra payer plus pour la santé, a-t-il précisé. Elle le devra. La question est de savoir quel type de société nous souhaitons avoir. » M. Chrétien a alors opté pour une société « où par le biais du gouvernement, nous répartissons le risque et nous prenons en charge les dépenses collectivement parce que la santé est un droit humain fondamental ».

Le premier ministre s'est par ailleurs défendu d'avoir voulu utiliser son discours du Trône de lundi

pour « laisser un héritage » aux Canadiens. « Laisser un héritage, a-t-il dit, n'a jamais été mon objectif. (...) Il ne s'agit pas de léguer quelque chose mais d'assurer un bon gouvernement. »

Quant aux accusations lancées contre lui par l'opposition qui affirme qu'il ne songe qu'à dépenser, le chef du gouvernement y a opposé son bilan fiscal. « Je pense tellement à dépenser, a-t-il rétorqué, que j'ai dirigé un gouvernement qui a transformé 30 années de déficits continus en cinq budgets équilibrés successifs. » M. Chrétien a alors renouvelé sa promesse de maintenir l'équilibre budgétaire tout en oeuvrant en même temps à « éliminer les déficits sociaux » du Canada.

Pour le reste de son discours, le premier ministre n'a guère ajouté au contenu du discours du Trône présenté la veille au Sénat, sinon que sur la question irakienne il a fait part de son engagement envers une approche multilatérale. M.

Chrétien s'est ainsi démarqué encore une fois de la tendance de l'administration américaine actuelle de favoriser les solutions unilatérales.

Les quatre chefs des partis de l'opposition ont chacun à leur façon dénigré à nouveau aux Communes le dernier discours du Trône de Jean Chrétien. Le chef de l'Alliance canadienne, Stephen Harper, a ramené l'exercice à la lutte pour la direction du Parti libéral, affirmant que tout ce qu'a voulu faire M. Chrétien ces derniers mois, c'est de se faire valoir pour contrer son éternel rival Paul Martin. M. Harper a rappelé que des 145 promesses faites lors des discours du Trône précédents, le gouvernement Chrétien en avait brisé 79.

cyberpresse.ca Tout sur le discours du trône et les réactions qu'il a suscitées : www.cyberpresse.ca/trone

THÉÂTRE CINÉMA

EXCURSIONS, VISITES ET CROISIÈRES ACTIVITÉS SPORTIVES CONCERTS-SPECTACLES

LA CARTE QUI VOUS PERMET DE VISITER LES SALONS MAIS QUI VOUS DÉFEND DE PAYER CHER.

Plus de 90 activités à rabais avec la carte Accès Montréal.

Entre autres, économisez :

- à l'ExpoNautique internationale de Montréal, février 2003
- au Salon habitat d'automne, du 3 au 6 octobre 2002
- au Salon international de l'auto de Montréal, du 22 novembre au 1^{er} décembre 2002
- au Salon international tourisme-voyages, du 25 au 27 octobre 2003

La carte Accès Montréal, seulement 5 \$, seulement pour les Montréalais. Pour plus de renseignements et pour connaître les points de vente, téléphonez au 87-ACCÈS, #610

www.ville.montreal.qc.ca/cam

3083672

ville de Montréal

SALONS, EXPOSITIONS ET FESTIVALS RÉCRÉATION

SCIENTES MUSÉES

Bâissez votre retraite aujourd'hui!

Pensez-vous maintenir votre niveau de vie à la retraite ?

Oui, bien sûr, comme la grande majorité des Québécois. En effet, selon un sondage mené en 2001 par la Régie des rentes du Québec, deux Québécois sur trois pensent maintenir leur niveau de vie à la retraite. Voilà qui est légitime !

Toutefois, selon le même sondage, 81 % des Québécois n'ont jamais calculé les économies nécessaires pour y arriver. Êtes-vous du nombre ?

Un revenu de base

Bien souvent, on ne se préoccupe pas de ses vieux jours parce que cela semble si loin, surtout lorsqu'on a entre 25 et 35 ans. Ou encore parce que financièrement ce n'est pas le bon moment. Et puis, on croit que les programmes gouvernementaux suffiront à nous procurer une retraite confortable. Bien sûr, ils constituent un revenu non négligeable, un revenu de base en quelque sorte. Mais seront-ils suffisants pour vous offrir la retraite dont vous rêvez ? Prenons l'exemple d'un retraité de 65 ans qui aurait droit à la

rente de retraite maximale du Régime de rentes du Québec et au programme de la Sécurité de la vieillesse en 2002. Eh bien, il recevrait un revenu de 16 532 \$, et ce, avant impôt.

L'épargne personnelle

Alors, si vous voulez maintenir votre niveau de vie à la retraite, vous comprendrez l'importance de compléter les revenus des programmes gouvernementaux par de l'épargne-retraite personnelle, comme les REER, même si votre budget est serré. Sinon, à 55 ou à 60 ans, vous devrez mettre les bouchées doubles, ou triples, si vous souhaitez une retraite confortable.

Des outils indispensables

- Le site Internet www.rrq.gouv.qc.ca.
- Le *Guide de la planification financière de la retraite*, qu'on peut obtenir en téléphonant au 1 888 698-6788.

De plus, la Régie des rentes du Québec répondra à vos questions à Laval, les 3, 4, 5 et 6 octobre, au Carrefour Laval ; à Sherbrooke, les 11, 12 et 13 octobre, au Carrefour de l'Estrie ; à Saguenay, les 18, 19 et 20 octobre, à Place du Royaume ; à Baie-Comeau, les 24, 25 et 26 octobre, au Centre régional Manicouagan.

Québec

Une réalisation de :
• Régie des rentes du Québec
• Placements Québec



Institut québécois de
planification financière

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI



REGROUPEMENT
DES JEUNES GENS D'AFFAIRES
DU QUÉBEC

cyberpresse.ca Consultez notre dossier sur les enjeux du protocole de Kyoto à www.cyberpresse.ca/kyoto

YVES BOISVERT

yboisver@lapresse.ca

La mauvaise réputation

René Lévesque disait d'André Arthur qu'il était un « termite social », ce qui était assez injuste.

Après tout, si le termite fait des trous, c'est toujours dans le but de construire quelque chose. Le termite ne troue pas pour trouer. Il troue pour édifier. Des termitières en l'occurrence, qui sont aux insectes ce que sont les cathédrales aux *homo sapiens*. Y aurait-il jamais un Luc Plamondon des termites ?

André Arthur a troué bien des gens, mais souvent gratuitement. Par pur plaisir ou habitude de trouer (dans le meilleur des cas).

Au fil des ans, j'ai eu ce qu'on pourrait appeler des accrochages avec celui qu'on nommait à Québec le « roi des ondes », et dont le royaume se limite apparemment aujourd'hui à quelques autobus de touristes qu'il conduit, dit-on, avec grand talent.

Mais sans aimer le personnage, et tout en exécrant son « oeuvre », il me semble que le jugement rendu contre lui et ses patrons, qui étaient poursuivis par Daniel Johnson et Suzanne Marcil, est exagérément sévère.

Jusqu'à nouvel ordre, notre droit civil en est un de réparation, et non de punition. Or, il s'agit d'un jugement punitif, fondé en grande partie sur la mauvaise réputation d'André Arthur.

Oui, une mauvaise réputation bien méritée. Je me souviens encore qu'il a ri de Clifford Lincoln, l'ancien ministre du PLQ, dont la femme a été heurtée mortellement par une voiture à Rome. Un homme « même pas capable de faire traverser la rue à sa femme », avait-il dit. Je me souviens comme si c'était hier des choses dégueuleuses qu'il a dites, il y a 10 ou 12 ans, sur les gens qui ont le sida et qui, pour faire une histoire courte (comme il les aime), mériteraient de mourir. Je sais les campagnes qu'il a entreprises contre de purs inconnus, un prof du secondaire dont le plan de cours était mal foutu, ou Dieu sait qui encore.

Je sais, nous savons tous cela. Il y a des

poursuites pour asphalter la 20 jusqu'à Québec contre André Arthur.

S'il fallait, donc, que ce jugement qui vient d'être rendu soit le bilan de sa carrière, alors il serait largement insuffisant.

Mais le droit n'est pas ainsi fait. En droit civil, la personne qui commet une faute doit réparer les dommages qu'elle a causés. Tous les dommages. Mais rien que les dommages.

Ici, à l'évidence, Arthur a « diffamé » M. Johnson et M^{me} Marcil, sa femme. Comment ? En affirmant que Daniel Johnson avait accordé une subvention au centre de ski Stoneham (ce qui est faux). Et en sous-entendant qu'il l'avait fait pour favoriser indirectement Suzanne Marcil, avec qui il entretenait une relation amoureuse à la fin des années 1980.

C'est que l'ex-époux de M^{me} Marcil était le propriétaire du centre de ski en question. Et à peu près à l'époque où Daniel Johnson a commencé sa relation avec Suzanne Marcil, le centre de ski a obtenu une subvention de Québec (un prêt sans intérêt de plus d'un million).

La demande de subvention émanait de la Société de développement industriel et avait été approuvée par plusieurs personnes. Mais Daniel Johnson l'a laissée sur son bureau 15 jours, quand il était ministre de l'Industrie et du Commerce, sans jamais la signer. C'est son successeur, Pierre Macdonald, qui l'a autorisée.

Il était donc faux de dire que M. Johnson avait autorisé une subvention.

Sauf que l'interrogation n'était pas complètement gratuite. Après avoir quitté l'Industrie et le Commerce, M. Johnson est devenu président du Conseil du Trésor, responsable, ultimement, des finances de l'État.

Et même s'il n'a rien eu à voir avec ce prêt,



son gouvernement l'a autorisé. Or, M^{me} Marcil avait gardé un lien avec Stoneham : elle était consultante pour le centre de ski et son contrat prévoyait qu'elle serait

rémunérée notamment en fonction de l'augmentation du chiffre d'affaires du centre de ski (elle toucherait 0,5 % de l'augmentation).

La juge Carole Julien, de la Cour supérieure, qui signe ce jugement, écrit que M^{me} Marcil n'avait « aucun intérêt significatif ». C'est une opinion. J'aurais préféré qu'elle décrive exactement quel était son intérêt.

En défense, André Arthur a plaidé le « commentaire loyal ». C'est une règle selon laquelle le tribunal passera l'éponge sur des paroles autrement diffamatoires dans la mesure où il s'agit d'un commentaire basé sur des faits vérifiés et d'intérêt public et, même s'ils sont excessifs, si cette opinion peut être raisonnablement entretenue à partir des faits connus.

André Arthur ne se qualifiait pas : il n'a jamais vérifié les faits avant de persifler en ondes au sujet de « l'ex-M^{me} Blondeau » et « M^{me} Daniel Johnson ». Il a ensuite répété ses commentaires en 2000. Sa défense ne tenait donc pas.

C'était de la diffamation. Rien ne justifie d'attaquer injustement des gens, sous prétexte qu'ils sont des élus — ou des conjoints d'élus. Et aussi légitimes qu'aient pu être les interrogations, il fallait trouver les réponses — publiques — avant d'aller en ondes.

Ici, la juge Julien accorde 60 000 \$ au total à M^{me} Marcil et autant à M. Johnson (30 000 \$ par émission par personne). Fort bien. Mais elle ne s'arrête pas là : elle ajoute 100 000 \$ pour M^{me} Marcil et 150 000 \$ pour

M. Johnson à titre de « dommages exemplaires ».

Les dommages exemplaires sont des dommages visant à punir une atteinte intentionnelle aux droits fondamentaux (comme le droit à la réputation). Une exception au principe classique de la « réparation ». Elle vise à décourager des comportements socialement répréhensibles. Et parce qu'il s'agit d'une exception, la Cour d'appel a clairement établi qu'on ne doit accorder ces dommages que dans les pires cas, quand clairement il y a intention de nuire, répétition, etc.

Même si André Arthur est, personnellement, un des « pires » du genre, le cas en question n'est pas un des pires cas.

Je ne dis pas cela au nom d'une quelconque vision absolutiste de la liberté d'expression. On s'en gargarise pas mal trop chez les journalistes. Il n'y a pas de droit de dire n'importe quoi et de blesser les gens.

Je ne suis pas offusqué non plus que les propriétaires de la station pour laquelle travaillait Arthur soient condamnés personnellement à partager la note : ils savaient qui ils embauchaient.

Simplement, je veux que l'on applique à André Arthur les mêmes règles qu'aux autres. Je ne le défends pas, lui, qui a couru après, et tellement fort. Je parle d'un principe.

Et à mon humble avis, il n'y a pas de raison que M. Johnson et M^{me} Marcil reçoivent davantage que le sénateur Pietro Rizzuto (125 000 \$), qu'un député bloquiste avait injustement accusé (et à répétition) de faire partie de la mafia.

Au total, avec les frais d'avocats qu'on leur fait payer (une autre exception), Arthur et ses patrons devront payer 534 000 \$. Ça sent l'exagération.

Je crains que l'on n'arthurise le droit à cause d'André Arthur.

Importante découverte sur le cancer du poumon à petites cellules

Agence France-Presse

LONDRES — Des scientifiques britanniques ont annoncé, dans une étude publiée aujourd'hui dans le *EMBO Journal*, avoir découvert le fonctionnement d'une molécule, pouvant ouvrir la voie au développement de traitements pour soigner le cancer du poumon à petites cellules, particulièrement mortel. Ce

type de cancer est particulièrement difficile à traiter, car il résiste à la chimiothérapie et tue 97 % des personnes atteintes dans les cinq ans qui suivent le diagnostic. Il affecte 10 000 personnes chaque année au Royaume-Uni.

Sur le Web

www.emboj.org

Tous les pneus Bridgestone sont en solde **4 derniers jours**

soldé, à partir de **59⁹⁹** ch., P175/70R13
PNEUS BRIDGESTONE WEATHERFORCE PAS DE PLUS BAS PRIX CETTE SAISON!
 Série n° 40000. Autres formats, soldé **70,89-114,99** ch.
 COMMANDEZ: R2884 NE101A1 B 1

PNEUS BRIDGESTONE WEATHERFORCE	
GARANTIE DE 105 000 KM CONTRE L'USURE*	
Dimensions	Soldé, ch.
P175/70R14	74,49
P185/70R14	71,79
P195/70R14	73,59
P175/65R14	70,89
P185/65R14	76,99
P195/65R14	81,69
P195/65R15	81,69
P205/65R15	85,99
P215/65R15	89,99
P205/55R16	114,99

Autres formats aussi en solde

soldé, à partir de **68⁹⁹** ch., P195/80R13
PNEUS D'HIVER BLIZZAK WS-50
 Série n° 20000. Autres formats, soldé **88,99-174,99** ch.
 COMMANDEZ: R2884 NE101A1 C 1



rabais 25%
PNEUS DUELER APT POUR VÉHICULES UTILITAIRES SPORT ET CAMIONNETTES
 Série n° 41000. Garantie de 80 000-100 000 km contre l'usure*, suivant le modèle.
 Soldé, à partir de **113,99** ch. P225/70R14
 Autres formats, soldé **121,49-180,74** ch.
 COMMANDEZ: R2884 NE101A1 D 1



*Détails complets chez Sears

service auto SEARS^{MC}

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 5 OCTOBRE 2002, DANS LA LIMITE DES STOCKS

NOS SERVICES • PARALLÉLISME • FREINS • SYSTÈME DE REFFROIDISSEMENT • GRAISSAGE • HUILE ET FILTRE • MISE AU POINT • ET BIEN PLUS!

CENTRE DE L'AUTO	TÉLÉPHONE	CENTRE DE L'AUTO	TÉLÉPHONE
ANJOU*	514-353-7770	LAVAL*	450-682-1200
BROSSARD*	450-465-1000	ST-BRUNO	450-441-6603
LASALLE*	514-364-7310	ST-LAURENT*	514-335-7770

* COMPOSEZ LE POSTE 228

Recherchez ce symbole et appelez, sans frais, le 1-888-607-3277

Tous les articles accompagnés de ce symbole peuvent être achetés à votre magasin Sears ou commandés, sans frais, au numéro ci-dessus. Dans ce dernier cas, vous pouvez venir chercher l'article à n'importe quel magasin Sears ou nous pouvons le livrer à domicile à peu de frais.

SEARS^{MC} © 2002, Sears Canada Inc.

À l'achat d'un manteau Coronado

à **199⁹⁹\$**

Obtenez un polar Shasta ou un polar Kiel **GRATUITEMENT**

Manteau fabriqué de nylon anti-déchirure utilisant le système Emphatex. Imperméable, coupe-vent et respirant. Disponible pour homme et femme. Prix rég.: 219,99\$

Polar Shasta pour femme Prix rég.: 79,99\$ **Gratuit**

Polar Kiel pour homme Prix rég.: 69,99\$ **Gratuit**

Également en promotion... Également en promotion...

Manteau Éclipse

Manteau fabriqué de nylon anti-déchirure utilisant le système Emphatex. Imperméable, coupe-vent et respirant. Ouvertures d'aération sous les bras. Disponible en plusieurs couleurs. Taille unisexe. Prix rég.: 249,99\$

219⁹⁹\$

www.aventurier.net

Montréal (514) 849-4100	Ste-Foy (418) 654-1774	Brossard, voisin d'Obersson (450) 462-3389
Laval (450) 681-8030	Vieux-Québec (418) 647-3688	St-Bruno, Promenades St-Bruno (450) 461-1115
Québec (418) 624-9088	Chicoutimi (418) 545-2251	Carrefour Laval, voisin de Simons (450) 682-1284

*Quantité limitée. Promotion en vigueur jusqu'au 26 octobre 2002 ou jusqu'à épuisement de la marchandise.

25^e ANNIVERSAIRE 3079088A

Super vêtements, super rabais et...
...qualité fiable !

Consultez notre circulaire "Vente automnale" dans le journal d'aujourd'hui pour en savoir davantage !

L'Équipeur

| AVORTEMENTS EN CLINIQUE PRIVÉE |

Morgentaler veut forcer les provinces à payer

Presse Canadienne

TORONTO – Le pionnier du droit à l'avortement au Canada, Henry Morgentaler, a indiqué hier qu'il va demander aux tribunaux de forcer le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse à payer les avortements pratiqués dans les cliniques qu'il a ouvertes.

Depuis des années, le médecin d'origine polonaise demande à ce qu'Ottawa oblige les provinces à financer ces cliniques, ce qui, plaide-t-il, est prévu par le régime canadien de soins de santé. Or, à cet égard, le gouvernement fédéral a échoué, affirme M. Morgentaler, et c'est pourquoi il prend la voie judiciaire.

En conférence de presse dans une de ses cliniques torontoises, il a accusé hier ces deux provinces de « discrimination délibérée » et de mensonge. « Il est temps que ces faussetés soient dénoncées en cour », a-t-il ajouté.

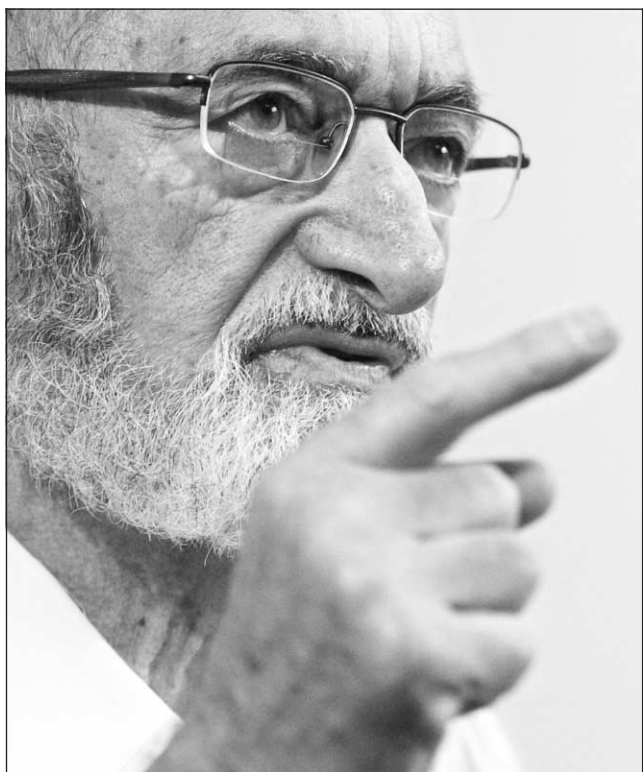
Les deux gouvernements provinciaux forcent les femmes à payer des centaines de dollars en clinique pour un avortement, du fait que les hôpitaux imposent des restrictions pour les avortements.

En fait, quatre provinces sont visées par l'action de Henry Morgentaler, en incluant le Manitoba et le Québec, où des recours collectifs ont été intentés. Dans ces deux dernières, les avortements en clinique privée ne sont pas remboursés par le régime public.

« Si nous avons gain de cause à un endroit, ce sera un précédent valable pour l'ensemble du Canada », a noté le médecin de 79 ans.

Au ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse, le porte-parole Morris Green a rétorqué que cette initiative judiciaire ne ferait pas changer le système en vigueur, dans lequel la province paie les honoraires du médecin, mais pas les frais de fonctionnement de la clinique.

Ainsi, les femmes qui se font avorter à la clinique Morgentaler de Halifax doivent acquitter elles-mêmes ces frais de 425 \$; environ 130 avortements y sont pratiqués chaque année, de sorte que le fédéral réduit



Le Dr Henry Morgentaler

Photo PC

d'environ 50 000 \$ le paiement de transfert à la province, au titre de ces frais de fonctionnement.

Selon M. Green, la Nouvelle-Écosse va sciemment à l'encontre de la loi fédérale en ne couvrant pas les frais de clinique, craignant l'exemple qui serait donné « à d'autres cliniques privées qui pourraient ouvrir en vue d'offrir des services médicalement requis ».

Pour le Nouveau-Brunswick, le ministre de la Justice, Brad Green, a affirmé, de Fredericton, qu'un avortement doit être autorisé par deux médecins et qu'il doit être fait à l'hôpital. Le ministre s'est dit confiant que ces balises soient « conformes à loi canadienne de la santé ».

| CLONAGE HUMAIN |

Plusieurs grossesses en cours, selon les raéliens

Agence France-Presse

WASHINGTON — Plusieurs grossesses viables obtenues après implantation d'embryons humains clonés sont actuellement en cours, mais « il y a eu » aussi des fausses couches, a affirmé à l'AFP Brigitte Boisselier, PDG de Clonaid, une société de clonage humain liée à la secte des raéliens.

« Oui, nous avons des grossesses viables, c'est-à-dire au-delà des trois mois », a indiqué la chimiste française dans un entretien téléphonique de ses bureaux de Las Vegas (Nevada).

M^{me} Boisselier, qui dirige la société Clonaid, proche de la secte des raéliens, a précisé que les implantations de blastocystes (embryons humains de quatre à cinq jours) avaient lieu depuis « février, mars », mais s'est refusée à donner de plus amples détails sur le nombre de grossesses en cours ainsi que sur leur état d'avancement.

Interrogée à savoir si des fausses couches étaient survenues, M^{me} Boisselier a reconnu : « Oui, il y en a eu, comme dans les fécondations *in vitro*. »

Taux d'échec important

De nombreux spécialistes du clonage animal, dont le biologiste Rudolf Jaenisch, du Whitehead Institute du Massachusetts Institute of Technology (MIT), affirment que les tentatives de clonage d'un être humain sont, non seulement vouées à l'échec, mais « irresponsables » et « répugnantes ».

Il met en garde depuis longtemps contre l'application à

l'homme du clonage, une technique qui connaît des taux d'échec très importants chez l'animal et résulte en une véritable « galerie des horreurs » chez les foetus avortés ou les nouveau-nés : malformations congénitales, difformités physiques, déficiences du système immunitaire, vieillissement prématuré, etc.

Chez le petit nombre d'animaux qui survivent au-delà de quelques jours, beaucoup présentent des anomalies (hypertrophie placentaire, pneumonie, déficience hépatique, obésité, vieillissement prématuré).

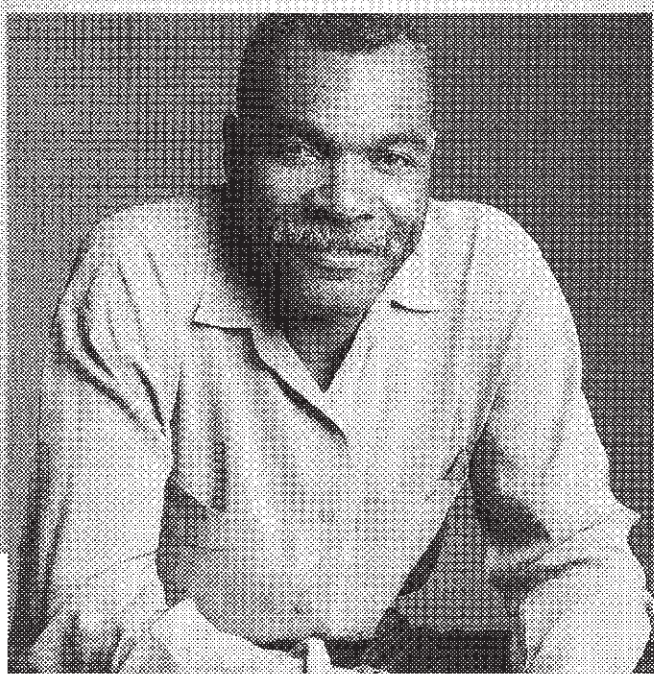
Selon M^{me} Boisselier, l'examen des foetus avortés n'aurait pas révélé d'anomalies. « Nous essayons de comprendre. Beaucoup de facteurs peuvent intervenir. Cela peut être la femme qui n'est pas en état de les recevoir », a-t-elle ajouté, sans toutefois vouloir indiquer quel était le taux d'échec.

En juillet dernier, à l'occasion de la première Exposition internationale Bio à Tokyo, le vice-président de Clonaid, Thomas Kaenzig, avait affirmé que sa société travaillait au clonage de « 10 à 20 clients ».

Il avait précisé que 50 mères porteuses avaient accepté de participer à l'opération.

Mis à part Clonaid, d'autres scientifiques sont engagés dans la course au premier bébé cloné. Le gynécologue italien Severino Antinori avait affirmé en mai dernier que trois femmes étaient enceintes d'embryons clonés et que des équipes russes et chinoises étaient aussi à l'oeuvre.

« SI CE N'ÉTAIT DES MÉDICAMENTS INNOVATEURS, JE SERAIS PEUT-ÊTRE ENCORE BRANCHÉ À UN RESPIRATEUR. »



En reconnaissant la valeur de la recherche canadienne, nous valorisons la vie de tous les Canadiens.

C'est très simple. Si nous protégeons les brevets des nouvelles découvertes dans le domaine pharmaceutique, nous attirerons plus d'investissements. Cela entraînera une augmentation des activités de recherche et de développement dans le secteur médical, et plus de nouveaux médicaments prometteurs nous seront offerts. Nous pouvons tous faire notre part pour appuyer des lois plus rigoureuses en matière de protection des brevets au Canada. Pour en savoir davantage à ce sujet, visitez notre site web à l'adresse www.canadapharma.org

R&D
Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada
La recherche : source de vie

NETTOYAGE RÉSIDENTIEL

NETTOYAGE DE MOQUETTES
Rabais de 40%
15\$ par pièce*
minimum de 4 pièces
Notre prix ord.: 100\$ pour 4 pièces

Notre méthode de nettoyage en profondeur déloge la saleté, ravive les couleurs et rafraîchit les fibres.

NETTOYAGE DE MEUBLES
Rabais 20%
79\$ 1 canapé et 1 fauteuil
Notre prix ord.: 99\$

Nettoyage à la vapeur. Frais additionnels pour tissus spéciaux, coussins de dossier non attenants et meubles modulaires.

NETTOYAGE DE CONDUITS
Maison au complet**
179\$ Cette semaine seulement
49\$ Désinfection
Notre prix ord.: 79\$

Comprend: nombre illimité de sorties d'air et de conduits, nettoyage gratuit des plaques d'aération

Offre valide jusqu'au 5 octobre 2002.
1 800 818-7779
Pour les services de nettoyage résidentiel Hbc, faites le «1». Service téléphonique accessible dès 8 h!

Hbc SERVICES À DOMICILE

- NETTOYAGE RÉSIDENTIEL
- SÉCURITÉ RÉSIDENTIELLE
- DÉCORATION INTÉRIEURE
- RENOVATION RÉSIDENTIELLE

QUALITÉ • FIABILITÉ • COMMODITÉ

la **Baie**

Primes **Hbc**

www.labaie.com

*Minimum de 4 pièces. Les pièces de plus de 200 pieds carrés comptent pour deux pièces ou plus. Prix fixé séparément pour les escaliers et les vestibules. Moquette fixe seulement. Frais additionnels pour moquette en laine. Renseignez-vous sur notre désodorisant et notre traitement de protection des fibres. **Pour système de chauffage simple et système monozone. Services résidentiels seulement. Frais additionnels pour portes d'accès. L'équipement illustré peut être différent de celui qui est utilisé. Services non offerts dans toutes les régions.

LE CASINO ATLANTIS, DE RENOMMÉE MONDIALE, EST MAINTENANT IMPLANTÉ AU CANADA.



Vous pouvez désormais vivre l'expérience de jeux de classe mondiale à partir de votre ordinateur personnel. Nous avons branché le légendaire casino et centre de villégiature Atlantis de Paradise Island, Bahamas, et vous pouvez y accéder en ligne, et en français. Il s'agit du premier casino en ligne ayant son siège dans les îles Britanniques (sous licence de l'Île de Man). Casino Atlantis Online est sans risques et sécuritaire, équitable et amusant. Visitez le site et vivez la sensation. Obtenez nos jeux de casinos gratuits pour votre PC à www.CasinoAtlantis.com.

CASINO
ATLANTIS
ONLINE

www.CasinoAtlantis.com

The Real Casino Online

La CSST veut limiter le recours à la physiothérapie pour les travailleurs accidentés

LOUISE LEDUC

Les travailleurs accidentés ne sont pas des athlètes de haut calibre et ne bénéficient pas nécessairement de traitements de physiothérapie et d'ergothérapie, estime la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), qui s'apprête à en limiter le recours pour les maux de dos.

Dans son projet de réglementation daté du 19 juin, on peut lire : « Pendant la période de 28 jours débutant le jour où survient une lombalgie (mal de dos), seul un programme d'activation est payable

par la Commission (...) Ce programme d'activation vise à informer, rassurer et encourager le travailleur à maintenir ou à reprendre ses activités. »

Un mois après la blessure, au besoin, la CSST pourra rembourser les frais de physiothérapie et d'ergothérapie, mais pendant une période « d'au plus 12 semaines ».

« À la lumière de la littérature médicale, nous réalisons que notre approche est mal adaptée à notre type de clientèle, explique en entrevue téléphonique Daniel Legault, porte-parole de la CSST. Non seulement des traitements intensifs de physiothérapie n'aident-ils pas les victimes de lombalgie, mais tout indique qu'ils entraînent même un arrêt prolongé du travail. »

À preuve, poursuit M. Legault, « pour des lésions comparables, nos statistiques nous montrent que 31 % des travailleurs qui ont suivi des traitements de physiothérapie de façon intensive n'ont toujours pas repris le travail trois mois plus tard, alors que c'est le cas de seulement 3 % de ceux qui n'ont pas du tout été traités en physiothérapie. »

Consultée à ce sujet par la CSST, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) ne lui donne pas tort a priori. « La pertinence de ces traitements intensifs est en effet remise en question par la littérature médicale, confirme Jean Rodrigue, porte-parole de la FMOQ. L'approche à préconiser face aux maux de dos a beaucoup changé ces dernières années et il semble que le fait de recourir trop hâtivement à la physiothérapie

peut prolonger l'invalidité. De toute manière, le problème se résorbe souvent de lui-même. »

Et le soulagement dans tout ça ? « On tombe ici dans tout un débat. Jusqu'à quel point le plus petit bénéfice doit-il être pris en considération dans le choix d'un traitement ? Il est toujours difficile d'apprécier jusqu'à quel point une personne voit son mal efficacement soulagé par un traitement. »

Contre l'uniformisation des traitements

Pour protester contre les futures balises de la CSST, une centaine de personnes ont participé hier au centre-ville de Montréal à une manifestation organisée par l'Union des travailleurs et travailleuses accidentés de Montréal.

Pour Liane Flibotte, porte-parole

de l'organisme, l'intention de la CSST de dicter davantage aux médecins la marche à suivre est inacceptable. « Quand la CSST parle de maux de dos, elle parle de tout le monde qui a mal au dos, sans aucune distinction, qu'on souffre d'une entorse lombaire mineure ou d'une hernie discale. Son programme d'activation n'est en fait qu'un programme d'activation de nos lésions. Ce n'est qu'après s'être bien activées, pendant quatre semaines, que les victimes de lombalgie pourraient avoir des traitements de physiothérapie et d'ergothérapie. »

Selon M^{me} Flibotte, ce « modèle de traitement standardisé », est une atteinte au régime d'indemnisation et au droit à l'assistance médicale « à laquelle nous avons droit en vertu de la loi ».

Acrylamide: pas de quoi s'alarmer

Il faudrait manger 1000 kg de frites par jour!

JUDITH LACHAPPELLE

COMBIEN de croustilles faut-il avaler pour souffrir d'un cancer causé par l'acrylamide ? Les chercheurs ne le savent pas encore, mais ils se doutent qu'il en faudrait beaucoup. Dans le cas des frites — qui contiennent aussi cette substance, reconnue comme cancérigène chez les souris —, il faudrait en manger quelque 1000 kg... par jour !

La substance se retrouve dans plusieurs aliments transformés, notamment les croustilles, les frites, les biscuits, les céréales et le pain. Au début de septembre, Santé Canada a informé l'industrie alimentaire des dernières découvertes sur la formation d'acrylamide, un produit chimique utilisé dans la fabrication d'un type de plastique. Ces résultats font suite aux travaux entrepris après la publication d'une

recherche suédoise en avril indiquant la présence d'acrylamide dans certains aliments, surtout lorsqu'ils sont frits.

Les chercheurs canadiens ont découvert que l'acrylamide se forme lorsque l'acide aminé asparagine (présent notamment dans les pommes de terre) entre en réaction avec le glucose (un sucre naturel que contiennent aussi les pommes de terre) à de très hautes températures, soit plus de 175 °C. C'est également cette réaction chimique qui est responsable de la saveur et de la couleur des aliments cuits.

Ryan Baker, porte-parole de Santé Canada, nie que l'organisme ait voulu cacher de l'information au public. « La lettre que nous avons envoyée à l'industrie alimentaire est publique, elle est sur notre site Internet. »

Pourquoi Santé Canada n'a-t-elle pas recommandé aux Canadiens de

ne plus consommer des produits contenant de l'acrylamide ? Parce que les niveaux trouvés dans les aliments sont infimes, trop pour penser qu'ils représentent une menace véritable. La quantité d'acrylamide trouvée dans le pain et les frites (les niveaux les plus faibles parmi les aliments testés) ne dépassait pas une ou deux parties par million.

La preuve n'a donc pas été faite que la substance pouvait causer le cancer chez les humains, mais l'Organisation mondiale de la santé souhaite quand même que l'industrie agroalimentaire prenne les mesures nécessaires pour éliminer la formation d'acrylamide. Les découvertes canadiennes, confirmées par des analyses américaines et européennes et publiées dans la revue scientifique *Nature*, donnent de nouveaux indices aux fabricants pour éviter que la substance ne se retrouve dans leurs produits.

Le plaisir de partager

Solution photo complète



Camera Canon A40
 • 2.1 Mégapixels
 • Zoom optique 3X (35-105 mm)
 • Mode film avec son
 • Carte Compact Flash 8 Mo incluse
 • Sorties USB et télé
 • Piles AA (incluses)
 • 3 points d'auto focus



Macintosh eMac
 • Processeur G4 700 MHz
 • Moniteur 17" 1280 X 1024
 • Mémoire 128 Mo
 • Disque dur de 40 Go
 • DVD-ROM, Graveur de CD-RW
 • Modem 56K
 • Ethernet 10/100



HP Deskjet 3820
 • Jusqu'à 4800 X 1200 • 4 couleurs
 • Vaste choix de fourniture
 • Câble USB 6'

Formation



Formation iPhoto
 • Importation et calage
 • Impression et archivage
 • Partage et diffusion

GRATUITE

Partagez vos photos pour seulement:

2167\$*



micro boutique
 La boutique numérique Depuis 1983

6615 avenue du Parc
 271-4622
 Ouvert: lun. mar. mer. 9 à 18
 jeu. ven: 9 à 19 sam: 10 à 17

Retournez à l'école pour apprendre gratuitement comment partager vos photos numériques.



Revendeur agréé

Canon

* À l'achat d'un eMac, mais de 799 basé sur coupon HP 508 US X1 58. Offre prend fin le 12 octobre 2002, détails en magasin. Les prix peuvent changer sans préavis. Quantités limitées. Taxes en sus. Apple et le logo Apple sont des marques déposées d'Apple Computer inc., enregistrées aux États-Unis et autres pays.

cégep

(enseignement régulier, le jour)

LE 1^{er} NOVEMBRE 2002

est la date limite pour présenter une demande d'admission pour la

SESSION «HIVER 2003»

dans l'un des cégeps suivants:

Abitibi-Témiscamingue
 Ahuntsic
 André-Laurendeau
 de Bois-de-Boulogne
 Drummondville
 Édouard-Montpetit
 Gerald-Godin
 Granby Haute-Yamaska
 Heritage
 John Abbott
 de Lanaudière
 - à l'Assomption
 - à Joliette
 - à Terrebonne
 Lionel-Groulx
 Maisonneuve
 Marie-Victorin
 Montmorency

Outaouais
 Rosemont
 Saint-Hyacinthe
 Saint-Jean-sur-Richelieu
 Saint-Jérôme
 Saint-Laurent
 Shawinigan
 Sherbrooke
 Sorel-Tracy
 Trois-Rivières
 Valleyfield
 Victoriaville
 Vieux Montréal
 Institut de technologie agroalimentaire
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Pour obtenir les formulaires, veuillez vous adresser à votre école, à l'un de ces cégeps ou au:

SRAM

service régional d'admission du montréal métropolitain
 C.P. 11028, Succursale Centre Ville
 Montréal (Québec) H3C 4W9
 Tél.: (514) 271-2454



LE SUPERMAGASIN DE TISSUS ET DE DÉCORATION

UN AUTOMNE FARGÉ D'AUBAINES!

TISSUS DERNIER CRI À MEILLEURS PRIX!

FOURRURES SYNTHÉTIQUES 19,99/M

ÉPARGNEZ JUSQU'À 33%

ASSORTIMENTS DE CHENILLES ET VELOURS EN SOLDE! 6,99/M

ASSORTIMENTS DE:

- VELOURS CÔTELÉS
- ASPECTS SUÉDES
- DENIMS
- SERGÈS

TOUS LES SUPPORTS DÉCORATIFS 50% DE RABAIS

JACQUARDS TON SUR TON DERNIER CRI 50% DE RABAIS

40% DE RABAIS

TOUS À FIL GUTERMANN 1/2 PRIX

LIQUIDATION DU MANUFACTURIER TISSUS MODE

2,22/M 3,33/M 4,44/M

LE NUMÉRO 1 DE LA DÉCORATION!

ORGANZA POUR DRAPERIES

SOLDE! 2,49/M 75% DE RABAIS

3026197A

71 magasins pour mieux vous servir!

MONTRÉAL	RIVE-NORD	RÉGION DE QUÉBEC	NEPEAN	SHAWINIGAN*
ANDU... (514) 355-8858	MASCOUÉCHE** (450) 474-0277	BEAUPORT (418) 661-1345	ORLÉANS (813) 820-6920	SHERBROOKE (819) 539-5471
D.O.O. GALERIES DES SOURCES (514) 683-4711	REPENTIGNY (450) 654-2619	GAL. DE LA CAPITALE (418) 628-6760	OTTAWA (813) 834-3357	SHERBROOKE (819) 822-1046
PLACE HENRI-BOURASSA (514) 321-1113	ROSEMÈRE** (450) 493-0740	LEVIS (418) 634-4216	ST-LOUIS (813) 744-5986	ST-HYACINTHE (450) 771-4294
JEAN-TALON** (514) 725-9175	ST-EUSTACHE (450) 974-7520	NEUCHÂTEL (418) 843-9330	AUTRES RÉGIONS DU QUÉBEC	ST-JEAN (450) 348-1145
LACSALE (514) 365-7337	RIVE-SUD	PLACE LAURIER (418) 657-1321	CHICOUTIMI** (418) 549-3535	ST-JÉRÔME (450) 569-0861
MARCHE CENTRAL** (514) 388-8852	BELOIR (450) 446-6634	ST-ROCH (418) 659-1016	DRUMMONDVILLE (819) 474-1988	TROIS-RIVIÈRES* (819) 376-9655
PLACE MTL TRUST (514) 288-8030	BOUCHERVILLE (450) 655-5100	ST-ARNAULD (418) 839-0860	GRANBY (450) 378-5999	TROIS-RIVIÈRES O.* (819) 370-1717
PARKING DE L'ÉLÉPHANT (514) 453-1880	GREENFIELD PARK (450) 466-6657	LONGUEUIL (450) 670-2070	JOLIETTE (450) 752-1141	VICTORIAVILLE (819) 357-3007
LACMIL (450) 667-3120	LONGUEUIL (450) 670-2070	ST-BASILE (450) 461-3738	JANOUÏÈRE* (418) 542-1777	
CENTRE LACMIL (450) 978-7200	ST-BASILE (450) 461-3738	ST-CONSTANT (450) 635-9400	RIMOUSKI (819) 595-2879	
ST-DOROTHÉE (450) 969-0281	ST-CONSTANT (450) 635-9400		RIVIERE-DU-LOUP (418) 867-8446	

En cas d'erreur lors de l'impression, l'élément(s) enroulé(s) est(s) au bon prix. Les articles peuvent différer des photos et le choix peut varier d'un magasin à l'autre. Héitez-vous pour un meilleur choix. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Tous les prix de vente s'appliquent à la marchandise en inventaire seulement et non aux commandes sur mesure et au service à domicile. #12 nouveau magasin. * Ouvert tous les jours de 9h à 17h.

Votre concessionnaire Toyota connaît votre voiture de la tête aux pneus.

Au Centre de pneus Toyota vous trouverez les meilleures marques de pneus. Et votre concessionnaire Toyota appliquera la même rigueur et le même soin à bien vous conseiller qu'il le fait pour les autres composantes de votre Toyota. Pourquoi magasiner ailleurs ?



TOYOTA CENTRE DE PNEUS

L'EXPÉRIENCE TOYOTA
 Ça ne se remplace pas

1 888 TOYOTA-8 • www.toyota.ca

Alliance Québec appuie les parents qui veulent envoyer leurs enfants à l'école anglophone

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Avec l'appui d'Alliance Québec, une quarantaine de familles s'approprient à contester la nouvelle disposition de la Charte de la langue française qui empêchera de passer par le réseau non subventionné anglophone pour faire entrer ses enfants au réseau scolaire anglophone.

Depuis 1993, un « trou » était apparu dans les règles d'admission à l'école anglaise. Les enfants ayant fréquenté le réseau scolaire non subventionné anglais, ne serait-ce qu'une année, obtenaient le droit de poursuivre leur scolarité au réseau public anglophone. De surcroît, leurs frères et soeurs se voyaient gratifiés du même droit.

La Charte de la langue française prévoit qu'il faut que l'enfant ou l'un des parents ait étudié en anglais au Canada pour avoir accès au réseau scolaire anglophone, public ou privé subventionné.

Nicolas Girard, porte-parole du ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, explique qu'il n'est pas question que le gouvernement « permette de faire par la porte d'en arrière ce qui est interdit par celle d'en avant ».

Brent Tyler, président d'Alliance Québec, précise qu'une quarantaine de familles, dont 60 % sont francophones, « ont l'intention de contester ces amendements à la loi ». Les parents doivent payer au moins 6000 \$ et parfois beaucoup plus pour faire admettre leur enfant au réseau anglophone. Pour la rentrée de 2002, on a prévu une période de transition — cette porte était ouverte en septembre, jusqu'à l'application de la loi qui tombait en vigueur hier.

Devant le refus probable du gouvernement d'accepter la requête des parents, les parents se retrouveront sans doute en cour, estime M. Tyler, « cela va probablement provoquer une poursuite judiciaire ».

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Mario Dumont et l'ADQ n'ont qu'à bien se tenir. Le jeune chef de parti risque de se retrouver avec une large coalition de groupes sociaux à ses trousses. Inquiets de voir le Québec virer à droite avec l'ADQ, bien des groupes de défense des démunis envisagent un mouvement pour défendre les idées plus progressistes.

Le projet circule depuis quelques semaines et a été discuté ouvertement lors d'un récent colloque à l'Université du Québec. Lors de cette rencontre organisée par la chaire d'études socio-économique, il y a quelques jours, 200 personnes issues des organisations sociales ont discuté d'un mouvement concerté devant la montée de l'Action démocratique du Québec. S'y

retrouvaient notamment Françoise David, François Saillant et Marc Laviolette, tous favorables à ce qu'un tel mouvement, non partisan, voient le jour.

« Je souhaite une véritable réflexion qui s'engage, sur la privatisation des soins de santé, sur les bons en éducation, sur le chacun pour soi », a indiqué Françoise David, ex-présidente de la Fédération des femmes, passée à Au bas de l'échelle, une organisation qui défend les travailleurs au salaire minimum.

L'idée d'un tel mouvement avait été lancée par Françoise David qui pensait qu'une telle démarche était préférable à l'appui au parti politique de gauche, l'Union des forces progressistes.

« C'est unanime l'idée que les mouvements sociaux fassent de l'intervention aux prochaines élections, note Jean-Yves Desgagné, du Front commun pour la défense des assistés sociaux. Il y a une volonté de partir un mouvement, il reste à savoir comment », résume-t-il.

Cette rencontre « n'était pas un meeting secret, c'est un colloque où

je suis allée à titre personnel », précise Mme David, soulignant qu'elle compte d'ici décembre surtout s'employer à la bonification de la loi sur les normes du travail, en tant qu'employée d'Au bas de l'échelle. « J'ai émis l'idée qu'il pourrait y avoir une large campagne d'éducation populaire. Indépendamment du programme de l'ADQ, il y a un débat fondamental qui s'enclenche au Québec. Veut-on vivre dans une société qui favorise le bien commun ou dans une autre où ce sera le « chacun pour soi » qui prédominera? On en est rendu à ce débat fondamental, explique-t-elle. Il serait donc intéressant de voir un mouvement non partisan mettre ce genre de débat sur la place publique », estime l'ancienne présidente de la Fédération des femmes.

La gauche muette

« La question de l'ADQ inquiète bon nombre de mouvements sociaux. Le débat sur le type de société qu'on veut se donner couve depuis des années au Québec. Mais actuellement, il y a un acteur,

l'ADQ qui, me semble-t-il défend des idées plus articulées de droite. Il faut leur donner ce qu'ils ont, ils sont cohérents. Le Canada anglais l'a bien compris. Je ne peux pas faire autrement que de dire que toutes ces idées sur les bonds d'éducation, sur la privatisation de la santé, sur le « chacun pour soi » nécessitent un débat de fond », constate Mme David, heureuse de sortir du discours traditionnel entre souverainistes et fédéralistes.

Joint durant sa pause à l'usine Expro, l'ancien président de la CSN, Marc Laviolette, qui était aussi au colloque de l'UQAM, observe que « la gauche au Québec a souvent été muette au cours des dernières années, cela a fait que les idées de droite ont pris tout le plancher ».

« Ce que propose Mario Dumont est très dangereux pour les acquis sociaux du Québec. On a besoin d'une critique serrée de ce programme, c'est ce que le peuple semble suivre », estime-t-il, ajoutant qu'un autre colloque se tiendra dans le courant du mois.

L'Action démocratique absente de la commission sur la pauvreté

PASCALE BRETON

QUÉBEC — L'Action démocratique du Québec brillait par son absence hier à l'ouverture de la commission parlementaire qui doit étudier pendant une bonne partie de l'automne le projet de loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Déposé en juin dernier par le gouvernement, le projet de loi 112 promet d'être au coeur des discussions politiques de la session parlementaire qui reprend le 15 octobre.

L'absence de représentants de l'ADQ à la table de la commission des affaires sociales a été remarquée autant par les autres membres présents — péquistes et libéraux — que par les représentants des organismes venus présenter leur mémoire.

« Toutes les formations politi-

ques, incluant l'ADQ, sont interpellées par ce débat en commission parlementaire car ce sont tous des parlementaires qui représentent une population. Au nom de la population, ils devraient participer à ce débat et faire valoir leur vision », a déclaré la porte-parole du Collectif pour l'élimination de la pauvreté, Vivian Labrie.

Élus seulement au mois de juin lors des élections complémentaires, les députés ne seront nommés aux différentes commissions parlementaires qu'à la reprise des travaux, a-t-on indiqué hier du côté de l'ADQ. Pour outrepasser cette règle et prendre part au débat, il aurait fallu demander le consentement des personnes présentes à chacune des séances de la commission. Le caucus adéquat a choisi d'attendre la rentrée parlementaire du 15 octobre.

« En attendant, j'ai rencontré les

organismes qui m'en ont fait la demande et je me tiens au fait des mémoires. Mon travail est de recueillir l'information pour nourrir une discussion que nous allons avoir au caucus pour prendre position sur le projet de loi », a néanmoins expliqué le député de Berthier, Marie Grégoire, qui s'occupera du dossier de la pauvreté.

Un pas en avant, mais...

Pas moins de 150 mémoires ont été déposés pour cette commission parlementaire qui promet d'être particulièrement suivie.

La plupart des organismes qui ont défilé hier ont tous reconnu le « pas en avant » effectué par le gouvernement avec le projet de loi 112, mais en rappelant qu'il faudra aller plus loin avec l'adoption de principes clairs. Un plan d'action doit d'ailleurs être déposé dans les 60 jours suivant l'adoption du pro-

jet de loi.

Le projet de loi « constitue une décision très courageuse de la part du gouvernement », a ainsi salué le président de l'Assemblée des évêques du Québec, M^{gr} Raymond St-Gelais, en invitant cependant les élus à ne pas voir seulement qu'à moyen et long terme.

Selon l'Assemblée des évêques, trois mesures devraient être mises en place rapidement, au cours des prochains mois. Il faut éliminer les délais à l'assistance-emploi, revenir à la gratuité des médicaments pour les prestataires de l'assurance-emploi et assurer un niveau de salaire minimum qui permette de sortir de la pauvreté, affirment les évêques.

« Le gouvernement est invité à faire des choix cohérents avec le revenu minimal. Il doit abandonner clairement l'approche punitive dans le versement des prestations d'assurance-emploi », a aussi pressé M^{gr} St-Gelais.

Souriez!

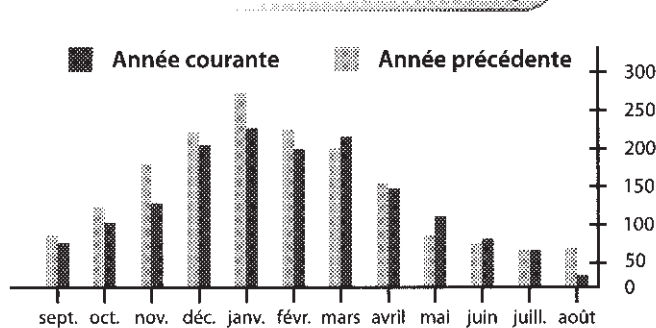
Voici votre portrait...

Avec la facture Internet, vous obtenez le portrait complet de votre consommation.

Tableaux et graphiques illustrent pour vous :

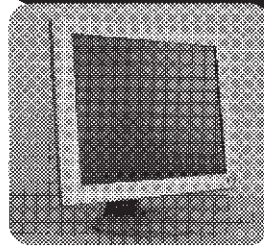
- votre consommation moyenne par jour en \$
- l'impact de la température extérieure sur votre consommation
- la comparaison de votre consommation d'une année à l'autre

Consommation totale mensuelle en dollars



À gagner...

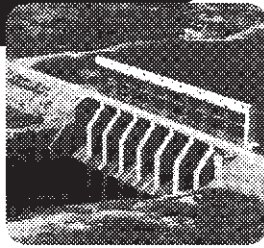
Plus de 25 000 \$ en prix



5 écrans plats Sony de 18 pouces



10 appareils photo numériques Nikon COOLPIX 885



5 forfaits-voyage pour 2 à la Baie-James

Optez pour la facture Internet avant le 15 novembre 2002 et vous serez, vous aussi, automatiquement admissible au concours « Prenez votre portrait! ».

Adoptez la facture Internet à : www.hydroquebec.com/residentiel

Assurez-vous d'avoir en main votre dernière facture ainsi que son coupon détachable. *Règlements du concours disponibles sur le site.

Avantages...

La facture Internet, c'est :

- un courriel vous avisant dès l'émission d'une nouvelle facture
- l'accès à vos factures des 2 dernières années
- plusieurs choix pour payer (votre site bancaire, le site d'Hydro-Québec, paiement pré-autorisé, etc.)

Hydro Québec

Vous pouvez également vous inscrire à la facture Internet d'Hydro-Québec par le Service gratuit postel.ca qui vous permet de recevoir, de payer et de gérer vos factures en ligne.

La Loi sur l'égalité en emploi choque des milieux anglophones

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

UN QUESTIONNAIRE élaboré par le gouvernement du Québec pour favoriser l'embauche des minorités dans les écoles, les hôpitaux, les municipalités et les sociétés d'État indignent certains milieux anglophones.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi, il y a un an et demi, les organismes publics de 100 employés et plus doivent évaluer combien d'emplois de chaque type sont occupés par des femmes, par des autochtones ou par des travailleurs appartenant à une minorité visible ou dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. Chaque employé doit s'identifier en répondant à un questionnaire confidentiel.

« Le questionnaire est intrinsèquement raciste et discriminatoire. On peut se demander s'il ne va pas conduire le gouvernement à imposer des quotas d'embauche », dénonçait lundi soir le président de la Commission scolaire anglophone Lester B. Pearson, Marcus Tabachnick. Les commissaires ont alors adopté une résolution pour condamner le questionnaire — à défaut de pouvoir le jeter au panier, ce qui leur vaudrait des sanctions — et inviter leurs homologues des autres commissions à les imiter.

Du côté francophone, la tempête semble toutefois passée. « On a mis le gouvernement en garde avant l'entrée en vigueur de la loi (en avril 2001), rappelle Bernard Tremblay, responsable des relations de travail à la Fédération des commissions scolaires du Québec. On avait peur que les gens n'aient pas qu'on leur demande de s'identifier comme appartenant à une minorité, ou qu'ils n'osent pas et que cela fausse le tableau et alourdisse nos objectifs. Mais l'opération est en cours et tout se passe bien. »

D'après le porte-parole de la Commission des droits de la per-

sonne et de la jeunesse (CDPDJ), André Loiselle, aucun autre des 700 organismes visés par la loi n'a ainsi publiquement exprimé ses réserves. Seule l'Association provinciale des enseignants anglophones s'y est risquée en avril dernier.

« Ils ont mal compris l'objectif du programme. La loi veut justement corriger la discrimination, corriger des injustices passées, donner des chances égales à tout le monde, commente M. Loiselle. La main-d'oeuvre québécoise est diversifiée, mais celle des organismes publics est assez homogène. »

Pour remédier à la situation, la loi prévoit un processus en trois étapes. Questionnaires en main, la CDPDJ déterminera si les différentes minorités sont suffisamment représentées dans chaque organisme, compte tenu de la composition de la main-d'oeuvre canadienne. Si elle note un déséquilibre, l'organisme en cause disposera d'un an pour mettre sur pied un programme d'accès à l'égalité. Tous les trois ans, il devra ensuite lui faire parvenir un rapport sur l'implantation de ce programme.

Pas question d'imposer des « quotas », jure toutefois M. Loiselle, qui préfère parler d'« objectifs représentatifs d'emploi ». « Il n'y aura pas de pourcentage précis à atteindre dans un délai rigide, dit-il. Personne ne sera forcé d'embaucher des gens qui ne sont pas compétents. »

Le Mouvement action contribuables manifeste à Montréal

TRISTAN PÉLOQUIN

Jugeant que les ministères fédéral et québécois du Revenu leur ont menti en leur faisant miroiter d'importants avantages fiscaux en investissant dans des projets de recherche et développement, 200 membres du Mouvement action contribuables ont manifesté hier devant la Cour canadienne de l'impôt, à Montréal.

« Les ministres Elinor Caplan (Ottawa) et Guy Julien (Québec) vont mettre cette semaine des milliers de personnes à la rue », lance Hélène Labrèche, présidente du Mouvement action contribuables.

L'organisme représente près de 8000 personnes qui ont investi, au début des années 90, dans différentes entreprises reliées à la recherche et au développement, après que Québec et Ottawa eurent adopté

des mesures fiscales avantageuses pour stimuler le développement de ce secteur. Entre 1992 et 1995, Revenu Canada et le ministère du Revenu du Québec ont cependant réclaté de ces investisseurs d'importantes sommes qui avaient été accordées en crédits d'impôt, estimant que les conditions nécessaires pour bénéficier de tels avantages fiscaux n'étaient pas respectées.

Plusieurs de ces investisseurs devront comparaître cette semaine devant la Cour canadienne de l'impôt qui décidera s'ils devront rembourser les crédits accordés, en plus de payer des intérêts et des pénalités. Les investisseurs contestataires accusent cependant les deux gouvernements de s'être dérobés à leurs obligations en évoquant des détails administratifs dont ils n'avaient pas été informés au préalable.

En 1997, après avoir reçu de nombreuses plaintes de ces investisseurs, le Protecteur du citoyen a d'ailleurs déposé un rapport dans lequel il considère les autorités fiscales responsables de cette situa-

tion. Il recommande, en outre, que le gouvernement québécois rembourse les sommes réclamées aux investisseurs afin « d'assumer les conséquences fâcheuses de sa négligence et de son imprévoyance ».

« Les gouvernements nous ont tout simplement menti et nous traitent maintenant comme si nous étions des voleurs », déclare André Lallier, un résident de Sainte-Anne-des-Plaines qui a investi près de 15 000 \$ dans deux entreprises de recherche et développement entre 1991 et 1992. « Avant d'investir, j'avais pourtant vérifié auprès des deux ordres gouvernementaux si les abris fiscaux qu'on me promettait étaient bien légitimes. On m'a répondu que oui. Quelques années plus tard, Québec et Ottawa me réclament 27 000 \$, prétextant que les crédits dont j'ai bénéficiés n'étaient pas justifiables. »

Le ministre du Revenu du Québec, Guy Julien, a refusé de commenter la manifestation d'hier. « M. Julien s'est cependant engagé à étudier le dossier », a indiqué son attaché de presse, Serge Boulard.

Zytco LE MEILLEUR SOLARIUM AU MONDE

TRIOIS-SAISONS, QUATRE-SAISONS
CLASSIQUE, CATHÉDRALE,
EUROPÉEN, CONSERVATOIRE,
WINDSOR, VICTORIEN
ALUMINIUM OU CÈDRE
4940 CHEMIN BOIS-FRANC,
ST-LAURENT, QC, H4S 1A7
WWW.ZYTCO.COM
514-335-2050
ESTIMATION SANS FRAIS : 800-361-9232

ERRATUM

Les offres de l'annonce du Solde sans tracas de Saturn publiée le 1^{er} octobre expiraient le 30 septembre.

Nous nous excusons pour les inconvénients que ceci a pu vous causer.

ANGLAIS

COURS AXES SUR LA CONVERSATION
Petits groupes : 3 à 7 personnes ; admission continue
à temps partiel et semi-intensifs
matin, après-midi, soir, samedi
1 à 7 fois/sem. • 235 \$/30 h*
COURS INTENSIFS
de jour, 25 h/semaine
155 \$ à 175 \$/semaine*
aussi disp. : 30 h / sem.

* Matériel pédagogique inclus, pas de taxe, déductible d'impôt, frais d'inscription : 45 \$

Formation en entreprise adaptée à vos besoins
Cours privés : toutes les langues

Converlang

école de langues postmoderne
accréditée par Emploi-Québec

1160, boul. St-Joseph Est, 3^e étage, MtL
Laurier (514) 278-5309 www.converlang.com

Résultats
TVA, le réseau des tirages

LOTTO QUÉBEC

6/49 Tirage du 2002-10-01
03 07 09 10 12 15 20 22 28 29
32 37 49 55 57 59 60 63 65 67

Extra Tirage du 2002-10-01
4
NUMÉRO : 142818

Si vous avez un problème de jeu... MISE SUR TOI 1 866 505-1EUX

FLOWING LINES
par KAUFMANN de SUISSE

Bague éternité «Flowing Lines» croisée, avec diamants en or 18ct ou platine à partir de 4 600 \$

KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX - DEPUIS 1954
2195, RUE CRESCENT, MONTRÉAL, H3G 2C1
(514) 848-0595
À PALM BEACH, FL. 210 WORTH AVE.
www.kaufmannsuisse.com

VEUILLEZ JOINDRE ET EXPÉDIER AVEC VOTRE DON DES MAINTENANT

Repas complet pour l'Action de grâces—1,97\$

Nous avons besoin de votre aide pour servir notre repas de l'Action de grâces et procurer des repas chauds additionnels ainsi que d'autres services essentiels cet automne aux personnes démunies, sans abri et qui souffrent dans la région de Montréal.

Pour seulement 1,97 \$ vous pouvez procurer un repas chaud ou un abri sécuritaire et une aide qui pourrait être le point de départ pour une nouvelle vie.

S'il vous plaît, aidez-nous à donner de la nourriture et des soins à ceux qui ont faim, aux sans-abri et à ceux qui souffrent en postant votre don dès maintenant.

19,70\$ pour aider 10 personnes 39,40\$ pour aider 20 personnes
 59,10\$ pour aider 30 personnes 78,80\$ pour aider 40 personnes
 197\$ pour fournir 100 repas ou des services essentiels
 _____ \$ pour aider autant de personnes que possible

Pour facturer votre don sur votre carte de crédit, veuillez composer le (514) 523-5288.

Les montants mentionnés sont des coûts moyens et comprennent les frais de préparation et de service des repas. Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 10\$ et plus.

Nom _____
Adresse _____ App. _____
Ville/Prov./Code Postal _____
Téléphone (____) _____
Courriel _____@_____

Veillez faire votre chèque payable à:
LA MISSION BON ACCUEIL
C.P. 894, Succursale St-Jacques, Dépt. 54704
Montréal QC H3C 2V8
Situé au: 1490 rue Saint-Antoine ouest
www.mbawhm.com

Le numéro d'enregistrement de la Mission Bon Accueil, un organisme de charité, est le BN10819 5215 RR0001.

3077732A NOTRE 110^e ANNÉE DE SERVICE À MONTRÉAL 3077750

« Mercedes-Benz construit les meilleures berlines de luxe au monde. »
GlobeMegawheels, AOÛT 2000

« La Mercedes-Benz S500 est incontestablement la meilleure voiture au monde. »
AUTOMOBILE MAGAZINE, 1999

« La meilleure automobile de notre époque. »
BUSINESS STANDARD MOTORING, FÉVRIER 2002

« La Classe S est un véritable tour de force technologique. »
CanadianDriver.com, JUILLET 1999

Meilleure voiture de luxe de plus de 40 000 \$ (US)
AUTOMOBILE MAGAZINE 2002 READERS' CHOICE ALL-STARS

Meilleure voiture selon l'AAA
AAA 2001 NEW CAR & TRUCK BUYING GUIDE

« S'agirait-il de la meilleure voiture jamais construite ? »
CAR AND DRIVER, 1999

« La meilleure voiture au monde. »
AUTOCAR, MARS 2002

Meilleure berline de luxe de sa catégorie en 2001
AUTOWEEK

UNE DES 50 COMPAGNIES EN TRAVAILLER AU CANADA

Avez-vous attendu toute votre vie pour posséder une voiture de second choix ?

► **LA CLASSE S.** Vous seul savez quels degrés de maîtrise, de vision et de détermination ont été nécessaires pour vous permettre de devenir qui vous êtes aujourd'hui. Mais nous sommes certains qu'ils sont semblables à ceux qui ont fait de la Classe S ce qu'elle est : une automobile à nulle autre seconde.

En d'autres termes, la crème de la crème. Alors si vous êtes enfin prêt à fêter une vie vécue sans compromis, faites-vous plaisir en vous offrant la seule voiture de sa catégorie qui n'en est pas un. La Classe S. Notre plus bel exploit. Mercedes-Benz. N'attendez plus. **UNE VALEUR ÉQUITABLE À PARTIR DE 95 350 \$***

Afin de localiser le concessionnaire Mercedes-Benz le plus proche, composez le 1 800 387-0100 ou visitez www.mercedes-benz.ca. Et profitez-en pour imprimer une brochure électronique.

© Mercedes-Benz Canada Inc., Toronto, Ontario, 2002. Mercedes-Benz - une marque de DaimlerChrysler. *PDSF de la S430 2002 à empattement standard (n'inclut ni les taxes, ni les frais de transport, de préparation et d'administration). Le concessionnaire peut offrir un prix moindre.

Grand Solde de chaussures

**TOUTES nos chaussures
sont à prix réduit!**

Jusqu'à

20% de rabais

sur les nouveaux modèles

30% de rabais

sur la sélection du gérant

50% de rabais

sur les modèles de fin de série



SALOMON

Chaussure de plein air
SALOMON Exit Low
Pour homme
Rég. 129⁹⁹

79⁹⁹

ÉPARGNEZ **50⁰⁰**

reebok

Chaussure de marche
REEBOK Lady Walk
Millenium Rugged
Pour femme
Rég. 109⁹⁹

69⁹⁹

ÉPARGNEZ **40⁰⁰**

sports experts



Offre de base:
1 mille de récompense
AIR MILESSM pour chaque
tranche d'achat
de 20 \$*
(avant taxes).

Prix en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'au dimanche 6 octobre 2002. Tous les modèles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les produits illustrés servent à titre de référence seulement et peuvent être différents des produits annoncés. Les rabais s'appliquent sur les prix réguliers.

*Les milles de récompense ne s'appliquent pas sur les achats de certificats-cadeaux, les locations et les services. Valable dans les magasins Sports Experts participants. SM Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et par Le Groupe Forzani Ltée.

| VOL D'ÉLECTRICITÉ |

Demande de recours collectif contre Hydro-Québec

CHRISTIANE DESJARDINS

Alain Boucher, un homme de la couronne nord qui a été poursuivi pour vol d'électricité, vient de s'adresser à la Cour supérieure dans l'espoir d'obtenir la permission d'intenter un recours collectif contre Hydro-Québec en raison d'erreurs faites par un ingénieur qui agissait à titre d'expert-conseil auprès d'Hydro dans ces dossiers.

L'ingénieur en question, Pierre V. Nadeau, a été radié pour deux ans en novembre dernier en raison de son incompétence professionnelle et de sa conduite répréhensible. Selon l'avocat de Boucher, Claude Bergeron, l'homme a pourtant agi pendant les 10 années précédentes à titre de témoin expert pour Hydro dans des litiges où la société accusait des gens de lui avoir volé de l'électricité. Pour établir la consommation prétendument volée, Nadeau se fiait à un logiciel qu'il avait lui-même contribué à mettre au point. Or, ce logiciel comporterait une marge d'erreur importante — d'environ 25 %, estime M. Boucher.

La demande de recours collectif, si elle est acceptée, n'inclura que les personnes dont le dossier est en cours ou qui ont été poursuivies puis affranchies ou déclarées coupables, ou encore celles contre qui les poursuites ont été abandonnées en cours de route (c'est le cas de M. Boucher.) Les personnes qui ont avoué leur culpabilité seront exclues du recours. Les poursuites peuvent avoir été engagées au niveau administratif, judiciaire ou criminel, a précisé M^e Bergeron.

Selon l'avocat, Hydro-Québec intente chaque année environ 1500 poursuites à l'échelle de la province pour subtilisation d'électricité. Depuis 1992, période visée par le recours, leur nombre oscillerait entre 15 000 et 20 000. Selon Boucher et son avocat, pendant des années, les sommes à payer et à rembourser à Hydro dans ces dossiers ont été surévaluées parce qu'elles étaient basées sur les calculs du logiciel. La demande de recours vise l'annulation de la loi 48 d'Hydro-Québec, qui lui permet d'établir la somme à payer pour le vol d'électricité, ainsi qu'un remboursement des sommes perçues en trop (établies à 25 %), le versement de plusieurs milliers de dollars selon l'ampleur du dossier et d'une somme de 5000 \$ en dommages exemplaires pour chaque dossier.

La SQ fait imprimer les cartes d'identité des agents par des détenus de Québec

Presse Canadienne

QUÉBEC — La Sûreté du Québec (SQ) a fait fabriquer ses cartes d'identité par des détenus du pénitencier d'Orsainville, à Québec, a révélé hier le réseau TVA. Cette pratique a été interrompue lorsque la GRC a interpellé un individu qui avait une carte d'enquêteur

en sa possession, ajoute le réseau de télévision. Deux détenus affectés à l'imprimerie auraient réussi à subtiliser des centaines de ces cartes, sur lesquelles figurent le nom et le grade des agents de même que le logo de la SQ. La Sûreté du Québec a précisé que les cartes ne pouvaient être officialisées qu'à leurs bureaux.

Pour des chauffe-eau de qualité...

« Les
HydroSolutions,
j'achète! »

**Louez ou
achetez un
chauffe-eau**

Fabriqué exclusivement
pour Hydro-Québec

AVANTAGES

- plus résistant à la rouille
- fournit plus d'eau chaude qu'un chauffe-eau standard
- éléments électriques de qualité pour réduire les bris

**Location de
chauffe-eau**

à compter de

6⁹⁹\$

par mois
Installation comprise¹

**Vente de
chauffe-eau**

à compter de

459\$

Installation comprise¹

Aussi offerts :

Appareils de
chauffage centraux
à air chaud
ou à eau chaude

Pour tout renseignement, appelez le

514 ÉNERGIE
(363-7443)

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h.

1 Ces prix ne comprennent pas les taxes. Il n'y a aucuns frais supplémentaires si l'installation actuelle est conforme aux normes en vigueur et qu'elle ne nécessite aucune modification ou de conversion de système.

Note: Le service est limité à certains secteurs. Informez-vous auprès d'Hydro-Québec pour savoir s'il est offert dans le vôtre.

RBQ: 8109-7594-22

**Hydro
Québec**



Émili Deblois-Dubé, une adolescente de 14 ans en fugue depuis 11 jours, photographiée hier matin à sa sortie du poste de quartier 34 du SPVM en compagnie de sa mère.

Photo ROBERT NADON, La Presse

Émili errait à Montréal

Sa fugue a fait vivre 11 jours cauchemardesques à ses parents

MARCEL LAROCHE

APRÈS AVOIR fait vivre 11 jours cauchemardesques à ses parents, l'adolescente de 14 ans mystérieusement disparue de son domicile familial de Varennes, sur la Rive-Sud, a finalement été retrouvée saine et sauve tôt hier matin, à Montréal.

Émili Deblois-Dubé, dont la disparition a été grandement médiatisée par ses parents qui la croyaient dans les griffes d'un prédateur sexuel rencontré sur Internet, a elle-même confié à la police que son escapade était une fugue. L'adolescente a été repérée vers 3 h dans la nuit de lundi à mardi par deux agents du Service de police de Montréal qui l'ont reconnue alors qu'elle marchait en solitaire sur le trottoir, à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue Jean-Talon, dans le quartier Petite-Patrie, à Montréal. Aux policiers qui l'ont accostée, l'adolescente a aussitôt dit

qu'elle était bel et bien Émili Deblois-Dubé, 14 ans, en fugue depuis le 20 septembre.

Portant toujours un chandail noir et des jeans bleus, soit les mêmes vêtements que le soir de sa disparition, la jeune fille a été amenée au poste de quartier 34 du SPVM, à l'intersection des rues Bélanger et Boyer, où elle a été placée sous surveillance en attendant l'arrivée de ses parents et des enquêteurs de la Sûreté du Québec.

En présence d'un représentant de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), Émili Deblois-Dubé a tout d'abord parlé d'un conflit avec sa mère qui lui aurait interdit de se rendre à Montréal. Cette dispute semble avoir été l'élément déclencheur pour l'adolescente qui, le soir du 20 septembre, a clavardé sur Internet avec un individu avec lequel elle communiquait depuis quelques jours.

D'ailleurs, c'est à l'invitation d'Émili Deblois-Dubé, qui affirmait avoir 18 ans, que cet inter-

nauta de 28 ans est venu la chercher au restaurant McDonald's, à Varennes, pour l'amener à Montréal. En route vers la métropole, l'homme s'est aperçu qu'il avait affaire à une mineure en fugue. Ne voulant pas être impliqué dans cette histoire, il l'a conduite quelques heures plus tard, dans la nuit, chez des amis de l'adolescente. À partir de ce moment, Émili Deblois-Dubé a été hébergée par des copains, à Montréal et Laval, avant d'être retrouvée tôt hier matin, errant dans les rues de la métropole.

L'air penaud et visiblement exténué au moment de quitter le poste de police hier matin en compagnie de sa mère, l'adolescente s'est refusée à tout commentaire.

Par ailleurs, des expertises effectuées sur l'ordinateur utilisé par la jeune fugueuse ont permis aux enquêteurs de la SQ de remonter jusqu'à l'internaute qui a « chatté » avec elle le vendredi soir. Aucune accusation criminelle ne sera portée contre ce Montréalais de 28 ans.

Un juge ordonne l'arrêt du processus contre le coroner Bouliane

GUY BENJAMIN
Le Soleil

LE JUGE Paul Corriveau ordonne l'arrêt de la deuxième enquête sur les agissements du coroner Marc-André Bouliane en raison de la crainte raisonnable de partialité du juge-enquêteur Michel St-Hilaire. Le magistrat de la Cour supérieure suggère au gouvernement de mettre un frein à toutes les procédures contre le coroner.

« Ordonner de recommencer l'enquête serait faire preuve d'acharnement, ce qui pourrait contribuer à déconsidérer l'administration de la justice », écrit le juge Corriveau dans une décision de 36 pages, rendue hier matin.

Grande joie chez Marc-André Bouliane qui ne souhaite rien d'autre que de reprendre son poste de coroner. « Je suis encore là pour servir », a-t-il commenté hier après-midi. « C'est un grand soulagement pour ma famille », a-t-il ajouté. Mais il attendra au moins 30 jours avant de fêter véritablement, parce que le gouvernement du Québec dispose d'un délai d'un mois pour en appeler des décisions du juge Corriveau.

Après sept ans, l'affaire revient à son point de départ, note le magistrat, rappelant cette histoire judiciaire qui a débuté le 25 février 1995 par la suspension avec solde du coroner Bouliane. On lui reprochait un possible conflit d'intérêts à la suite de la vente d'autobus d'écoliers à Cuba par la compagnie Lagarto.

« Je n'ai jamais nié avoir été impliqué dans ces transactions », a encore répété hier le coroner. Mais il nie avoir détenu des actions de la compagnie. « J'ai agi comme ami des Cubains », a-t-il redit.

La première enquête tenue à l'été 1995 par le juge Albert Gobeil a été

annulée en octobre 1997 par le juge Jean Lemelin. La deuxième enquête commandée en 1998 devait débiter en septembre dernier devant le juge-enquêteur Michel St-Hilaire.

En juin dernier, le coroner Bouliane et son avocat, M^e Claude Marchand, ont présenté au juge St-Hilaire trois requêtes préliminaires. Lors de cette journée, le ton a monté entre le juge et M^e Marchand. Ce qui explique pourquoi le coroner et son avocat se sont adressés à la Cour supérieure pour débiter de la partialité du juge St-Hilaire, de la Cour du Québec.

Le juge Corriveau écrit que l'écoute de l'enregistrement de l'audition du 3 juin révèle davantage qu'un simple échange musclé entre deux intervenants. Le magistrat note que le juge-enquêteur a accusé l'avocat de Bouliane de mauvaise foi. De plus le juge-enquêteur a reproché à l'avocat de Bouliane un syllogisme fallacieux.

Le mot fallacieux veut dire qui est destiné à tromper, à égarer, écrit le juge Corriveau. Est-il conclusion plus grave à l'endroit d'un officier de justice que d'affirmer qu'il utilise un argument dans le but de tromper ? se demande le juge. Les accusations de mauvaise foi et d'arguments fallacieux contre l'avocat de Bouliane et le ton incisif des échanges ont entaché l'enquête d'une façon telle qu'une personne sensée et raisonnable peut conclure à une crainte raisonnable de partialité, conclut le juge. Notant que cette affaire dure depuis sept ans, le magistrat souligne que le coroner ne s'est pas battu pour rien. Il a eu raison lors de l'annulation de la première enquête, et au stade où en est l'affaire présentement, il a encore raison de soumettre que ses droits fondamentaux ont été violés, écrit le magistrat.



3077864

- Confectionné à partir d'un matériau unique, **TEMPUR** est un produit suédois approuvé par la NASA.
- L'un des 18 produits admis au Temple de la renommée de la technologie spatiale américaine
- Procure un sommeil plus profond, plus récupérateur en soulageant les points de pression.

TEMPUR
MATELAS ET OREILLERS SUÉDOIS

- idéal pour personnes stressées ou ayant des problèmes physiques (maux, articulaires, douleurs musculaires, etc.)

Comme si vous flottiez dans l'espace!

NAHTAJO
MEUBLE
ACCESSOIRES

8025, boul. Taschereau
Brossard QC
Tél. : (450) 445-1216
Sans frais : 1 877 NAHTAJO

Boutique
Tout pour le Dos
Montréal QC
Tél. : (514) 383-1582
Sans frais : 1 800 268-1582
www.toutpourledos.com

3077870



Partout au Canada, des médecins recrutent des participants pour une étude sur la MPOC. Si vous souffrez de maladie pulmonaire obstructive chronique, vous pourriez être admissible à cette étude portant sur un nouveau traitement de cette maladie invalidante.

- Pour être admissible à l'étude :
- vous devez être âgé(e) de 40 ans ou plus
 - vous devez être atteint de MPOC - emphysème ou bronchite chronique
 - vous fumez ou avez déjà fumé



Pour de plus amples renseignements sur cette étude ou sur la MPOC, veuillez composer le **1-888-333-SAFE (7233)**

3084852A

MOBILART
Meubles & décor



PRIX SPÉCIAUX
SUR NOS MEUBLES EN DÉMONSTRATION

Plus de 300 miroirs en stock
Des miroirs jusqu'à 51/2' x 71/2'

3084471
5805 Transcanadienne, Ville St. Laurent
(Rond point côte-de-Liesse et Transcanadienne)
(514) 748-9500
Lun. - vend.: 9h à 18h
sam.: 10h à 17h; dim.: 12h à 17h

6529 boul. Décarie Montréal
(Coin Plamondon)
(514) 344-1400
Lun. - ven.: 9h à 18h
Sam.: 10h à 17h; dim.: fermé

VOUS VOUS SENTIREZ EN SÉCURITÉ. AUTANT DANS LA VOITURE QU'AVEC LE FINANCEMENT.



S60 2.4 2002 - Financement à 1,8%*



S60 AWD 2002 - Financement à 1,8%*



XC70 2002 - Financement à 1,8%*

VOLVO
pour la vie

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE SEULEMENT.

PUISQUE CE SONT DES VOLVO, CES VOITURES VOUS OFFRENT ÉVIDEMMENT DES VITRES À COMMANDE ÉLECTRIQUE, LE DÉVERROUILLAGE TÉLÉCOMMANDÉ DES PORTIÈRES, DES SIÈGES CHAUFFANTS À L'AVANT, DES PHARES AVEC SYSTÈME DE LAVE/ESSUIE, L'OUVERTURE TÉLÉCOMMANDÉE DES PORTIÈRES AVEC SYSTÈME D'ALARME, UN SYSTÈME DE CLIMATISATION AVEC FILTRE ANTIPOUSSIERE ET ANTIPOLLEN CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT, UN SYSTÈME DE FREINS ANTIBLOCCAGE (ABS), UN VOLANT INCLINABLE, UN RÉGULATEUR DE VITESSE, DES PHARES DIURNES, DES FREINS À DISQUES SUR LES QUATRE ROUES, UN ACCOUDOIR CENTRAL À L'AVANT, UN SYSTÈME ANTIDÉMARRAGE, UN SIÈGE DU CONDUCTEUR AVEC SUPPORT LOMBAIRE, DES PHARES ANTIBROUILLARD À L'ARRIÈRE, DES INDICATEURS DE DIRECTION LATÉRAUX, UN SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE L'IMPACT LATÉRAL AVEC SACS GONFLABLES (SIPS), DES SIÈGES AVANT AVEC SYSTÈME DE PROTECTION ANTICONTRECOUP (WHIPS) ET TOUTE UNE GAMME DE CARACTÉRISTIQUES DE LUXE DE SÉRIE.

FINANCEMENT À
jusqu'à
60 mois

1,8%*



Saint-Léonard
JOHN SCOTTI AUTO LTÉE
4315, boul. Métropolitain Est
(514) 725-9394

Saint-Hyacinthe
AUTOMOBILES CHICOINE INC.
855, rue Johnson
(450) 771-2305

Sainte-Agathe
FRANKE VOLVO
180, rue Principale
(819) 326-4775

Laval
VOLVO LAVAL
1430, boul. St-Martin Ouest
(450) 667-4960

Brossard
VOLVO DE BROSSARD
9405, boul. Taschereau
(450) 659-6688

Montréal
UPTOWN VOLVO
4900, rue Paré
(514) 737-6666

Pointe-Claire
VOLVO POINTE-CLAIRE
15, Auto Plaza
(514) 630-3666

Le PDFS pour une Volvo S60 2.4/560 AWD/V70 XC est de 36 495\$/43 995\$/49 495\$. *À titre d'exemple, financement de 25 000\$ à 1,8% sur une période de 36 mois; mensualité de 719,89\$, coût total de l'emprunt: 700,04\$. Offre en vigueur jusqu'au 31 octobre 2002. Frais de transport et de livraison de 1 050\$, taxes, immatriculation et assurance en sus. Le concessionnaire peut réduire le prix de vente ou de location. L'offre s'applique aux Volvo S60 et V70XC 2002 neuves en inventaire achetées ou louées chez un concessionnaire Volvo participant, pour une durée limitée tant qu'il y en aura. Véhicules illustrés avec roues en option. Certaines conditions d'application. Tous les détails chez votre concessionnaire Volvo. ©2002 Automobiles Volvo du Canada Ltée. -Volvo pour la vie- est une marque de commerce de Automobiles Volvo du Canada Ltée. Boucliez toujours votre ceinture de sécurité. Visitez www.volvocanada.com.

Accord entre Bagdad et l'ONU sur le retour des experts

JOONEED KHAN

L'ONU ET L'IRAK ont défini hier les modalités d'une reprise des inspections de désarmement, prenant de court les États-Unis qui peinent à lier un éventuel échec de ces inspections à une menace de guerre soutenue par l'ONU et le Congrès américain.

Hans Blix, chef de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection de l'ONU (COCO-VINU), et Mohamed El Baradei, chef de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ont annoncé après deux jours de discussions à Vienne avec une mission dirigée par Amir al-Saadi, conseiller du président Saddam Hussein, que l'Irak s'était engagé à donner « un accès immédiat, sans condition et sans restriction » à tous les sites.

Bagdad a cependant maintenu les procédures existantes pour la visite de huit « sites présidentiels », vus comme symboliques de la souveraineté de l'Irak. Ces procédures ont fait l'objet d'un accord signé en 1998 par le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan et entériné par la résolution 1154 du Conseil de sécurité.

L'ONU a rejeté du coup un appel des États-Unis de reporter le retour des experts en Irak avant l'adoption d'une résolution, appel que le secrétaire d'État Colin Powell a réitéré hier soir.

« Nous sommes l'organe technique d'inspection du Conseil de sécurité et nous prendrons nos instructions du conseil », a dit une porte-parole des experts à Vienne, Melissa Fleming.



Hans Blix, chef de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection de l'ONU.

La Maison-Blanche a aussitôt franchi une nouvelle étape dans son offensive contre Saddam Hussein

en évoquant ouvertement son possible assassinat par les Irakiens. L'Irak a rejeté d'avance toute

nouvelle résolution, et annoncé qu'il attendait la première équipe d'experts de l'ONU dans les 15 jours. Il s'est demandé si les inspecteurs de l'ONU « sauront résister aux pressions américaines pour qu'ils échouent » — donnant ainsi à Washington le prétexte d'une guerre.

Hussein a appelé hier soir les États-Unis à changer de politique envers l'Irak et le monde, affirmant que l'Amérique « ne réussira pas » à s'opposer au monde entier, « quelle que soit sa puissance ».

« L'Amérique est devant un choix : ou bien continuer sur la même voie, ou bien répondre à la question de plusieurs personnalités américaines : Pourquoi sommes-nous détestés par le monde entier ? » a dit Hussein, cité par la télévision irakienne.

« L'Irak a accepté le retour des inspecteurs, mais les États-Unis continuent de battre les tambours de guerre », a dit le dirigeant irakien lors d'une réunion du Conseil des ministres.

« Que signifie cette nouvelle politique qui consiste à mener des frappes préventives sur la base de présomptions ? » s'est-il interrogé, accusant l'Amérique de s'arroger le droit de « désigner elle-même l'accusé, de préciser l'accusation et la punition, et de décider de la date et de la manière » d'infliger celle-ci.

L'évocation de l'éventuel assassinat de Hussein est partie d'une banale question sur le coût d'une guerre, qui pourrait aller, dit l'Office du budget du Congrès américain, jusqu'à neuf milliards de dollars par mois.

« Le coût d'un billet simple est beaucoup moins élevé que cela, le coût d'une balle que les Irakiens utiliseraient eux-mêmes est moins élevé que cela. Il y a beaucoup d'options que le président (Bush) espère que le peuple irakien utilisera lui-même pour se débarrasser de cette menace », a répondu Ari Fleischer.

Interrogé sur la signification de ses propos, le porte-parole de la Maison-Blanche a ajouté : « Saddam s'est fait beaucoup d'ennemis en Irak et il est impossible pour un dictateur brutal de régner indéfiniment quand il tue et torture ses propres citoyens et fait violer les femmes en public devant les membres de leur famille. »

Poussé dans ses retranchements, Fleischer a dit : « Tout changement de régime (en Irak) est le bienvenu, quelle qu'en soit la forme », mais en soulignant que la loi des États-Unis interdisait à tout agent du gouvernement de participer à l'élimination physique d'un dirigeant étranger en temps de paix.

Au Congrès américain, deux sénateurs, Richard Lugar, républicain, et Joseph Biden, démocrate, se sont alliés pour convaincre Bush de renoncer à une approche unilatérale : ils ont soumis un projet accentuant une approche multilatérale, encourageant le président à épouser tous les moyens diplomatiques avant de recourir à la force pour désarmer Bagdad.

cyberpresse.ca Suivez l'évolution du conflit entre les États-Unis et l'Irak à :

www.cyberpresse.ca/irak

Côte d'Ivoire : les rebelles avancent et demandent la neutralité de la France

d'après AFP

ABIDJAN — Les militaires rebelles en Côte d'Ivoire, dont la mutinerie dure depuis le 19 septembre, ont avancé hier vers le sud du pays, déclarant vouloir renverser le régime du président Laurent Gbagbo, et ils ont demandé à la France d'observer une « stricte neutralité » dans le conflit. Les mutins affirment contrôler 40 % du territoire ivoirien, au centre et au nord.

La ville de Séguéla, à mi-chemin entre Bouaké et la frontière guinéenne, est tombée hier après-midi dans leurs mains, selon eux. Un habitant de Séguéla a confirmé cette information, précisant que les rebelles avaient également pris le contrôle de la petite ville de Kani, à une cinquantaine de kilomètres plus au nord.

La ville de Sakassou, à 42 km au sud-ouest de Bouaké, était également sous le contrôle des rebelles. Selon des habitants, elle est tombée dès dimanche, après des combats assez courts qui ont fait un mort et six blessés.

Selon un membre du groupe de contact de la Communauté économique des États d'Afrique de l'ouest (CEDEAO), réuni à Abidjan hier, le président Gbagbo est très ouvert au principe d'un cessez-le-

feu avec les rebelles qui contrôlent une partie du pays.

Les militaires rebelles ont eux aussi annoncé hier leur intention de négocier un cessez-le-feu et sont en train de mettre en place un « comité d'interlocuteurs ».

Ils ont cependant affirmé que leur objectif était de renverser le régime politique en place. « C'est un passage obligé pour nous de renverser le régime du président Gbagbo pour restaurer la justice, la paix et l'égalité entre tous les fils de la Côte d'Ivoire », a affirmé au cours d'une conférence de presse tenue à Bouaké un chef militaire rebelle, sous le nom de guerre de « lieutenant Elinder ».

Les mutins ont également fait état de l'existence d'une structure politique appelée Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire et dirigée par des responsables « non identifiables pour le moment », en plus de la structure militaire dont le lieutenant Elinder s'est présenté comme le chef des opérations pour tout le pays.

Lors de la même conférence de presse, le lieutenant Elinder a demandé aux militaires français déployés dans le pays de « respecter une stricte neutralité » dans le conflit. À certains endroits, le déploiement français « gêne notre progres-

sion, mais on ne veut surtout pas s'attaquer à eux », a affirmé ce responsable.

« On ne voudrait pas que la France s'ingère dans ce problème strictement ivoirien et on demande à nos frères français de garder une stricte neutralité », a poursuivi le lieutenant Elinder, estimant que « les troupes françaises ont une mission à accomplir qui consiste à sécuriser les ressortissants français et étrangers. Nous n'avons pas de problème avec ça et nous les avons même aidés à Bouaké ».

L'armée française a démenti hier vouloir bloquer les « mutins » en Côte d'Ivoire, indiquant que sa mission d'assurer la sécurité des ressortissants français et étrangers n'avait pas changé depuis l'arrivée de renforts français la semaine dernière.

Les forces françaises présentes en Côte d'Ivoire se montent actuellement à « un peu plus d'un millier », a fait savoir depuis Yamoussoukro le lieutenant-colonel Ange-Antoine Leccia, porte-parole de l'opération Licorne, ajoutant : « Nous avons pris position dans l'aéroport de Yamoussoukro avec l'installation du poste de commandement de l'opération Licorne et du centre de regroupement et d'évacuation des ressortissants. »

Des voix s'élèvent en faveur d'une Intifada pacifique

Agence France-Presse

RAMALLAH — De nombreux Palestiniens, dont de hauts responsables, font campagne pour mettre un terme à la « militarisation » de l'Intifada et pour un retour à un soulèvement pacifique.

Dans des déclarations rapportées par la presse palestinienne, le bras droit de Yasser Arafat, Mahmoud Abbas (alias Abou Mazen) a estimé que « l'usage des armes a été la plus grande erreur qu'ont commise les Palestiniens durant l'Intifada ».

« Nous n'avons pas la capacité ni les moyens de faire face à Israël militairement », a-t-il ajouté, estimant que la « meilleure option est celle d'une Intifada populaire pacifique ».

À l'occasion du deuxième anniversaire de l'Intifada, les Forces nationales et islamiques, coalition regroupant 13 mouvements palestiniens et créée au début de l'Intifada en septembre 2000, ont invité les Palestiniens à redonner au soulèvement « son caractère populaire ».

Des milliers de Palestiniens ont manifesté de façon non violente la semaine dernière leur soutien au président de l'Autorité palestinienne Arafat, assiégé du 19 au 29 septembre dans son QG à Ramallah par l'armée israélienne.

D'une manière générale, pour se faire entendre, les manifestants ont

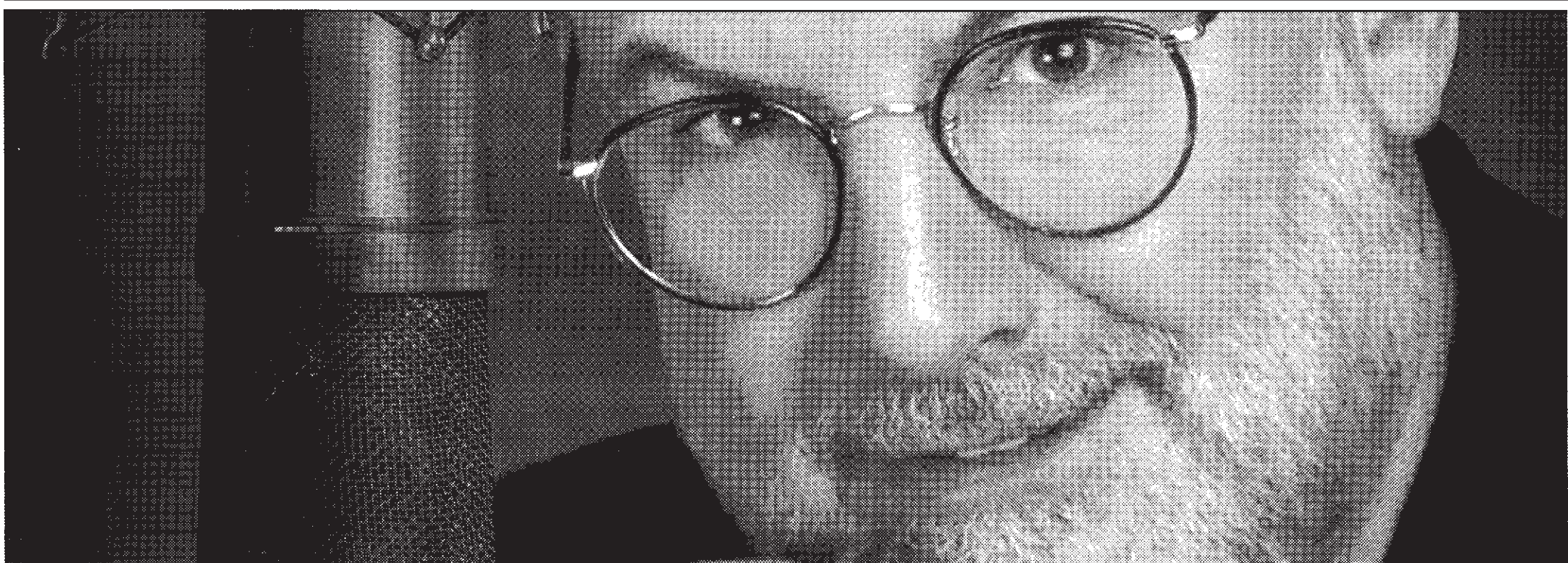
préférés taper sur des casseroles, des voitures ou des panneaux de signalisation, porter des bougies ou organiser des sit-in devant les chars israéliens, plutôt que tirer des rafales d'arme automatique en l'air comme ils en ont l'habitude.

Pour Samir al-Macharouï, responsable du Fatah (le mouvement d'Arafat) dans la bande de Gaza qui milite pour un dialogue inter-palestinien sur les méthodes de l'Intifada, « nous avons essayé la résistance armée à plusieurs reprises et il s'est toujours avéré que la résistance populaire et pacifique est la plus fructueuse ».

« C'est le seul moyen susceptible de nous garantir des victoires et d'assurer un soutien mondial à notre cause », estime-t-il. Il a ainsi rappelé que lors de la première Intifada (1987-1994), les Palestiniens utilisaient les pierres comme arme principale pour faire face à l'armée israélienne.

Depuis des semaines, les différents groupes palestiniens discutent pour élaborer une stratégie commune qui définirait, « les règles de la résistance armée » et permettrait une plus grande « participation populaire ».

« Il est question de définir des règles pour mettre fin aux opérations suicides à l'intérieur d'Israël ainsi que d'autres règles pour la résistance à l'intérieur des territoires palestiniens », selon Macharouï.



HOMIER-ROY ALLUME LA VILLE

5h en semaine
Réalisation : Louise Carrière

www.radio-canada.ca/bienmeilleur

95.1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

Le Pentagone instaure son commandement unifié pour l'Amérique du Nord

Le Canada et le Mexique sont invités à collaborer



MARTIN VALLIÈRES
LA PRESSE À WASHINGTON

LES FORCES militaires américaines ont désormais un commandement unifié pour toute l'Amérique du Nord, y compris le Canada, le Mexique et la zone maritime s'étendant jusqu'à 500 milles des côtes.

Le « Northern Command », ou « NorthCom » dans le jargon du Pentagone, a été inauguré lors d'une cérémonie hier à la base aérienne Peterson, près de Colorado Springs. Cette base abrite déjà le commandement de défense aérienne et spatiale du continent, le NORAD, auquel participe le Canada depuis quatre décennies.

Le premier directeur de NorthCom est d'ailleurs le haut gradé de l'aviation militaire américaine qui dirige NORAD, le général Ralph Eberhart.

Il devra toutefois patienter quelques mois avant d'emménager avec son personnel dans le quartier général permanent de NorthCom, encore en construction au coût prévu de 140 millions de dollars canadiens.

La création de NorthCom avait été annoncée en avril dernier par le secrétaire à la Défense des États-Unis, Donald Rumsfeld. C'était dans la foulée des inquiétudes à propos de la sécurité du territoire américain, ravivées à Washington après les attentats du 11 septembre 2001.

L'annonce de NorthCom avait suscité beaucoup d'appréhension dans le milieu politique au Canada. On craignait qu'il ne s'agisse de la manifestation d'ambitions d'hégémonie militaire continentale de la part de Washington.

Des députés de l'opposition à Ottawa avaient même décrit l'avènement de NorthCom comme une menace à la souveraineté canadienne, citant un rapport auquel a contribué l'ex-ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy.

Mais les autorités militaires américaines avaient insisté pour que la création de NorthCom n'engage que leurs propres forces, même si sa responsabilité géogra-

phique s'étend aux trois pays de l'Amérique du Nord.

Du point de vue du Pentagone, le continent nord-américain était le seul grand territoire de la planète où les forces aériennes, terrestres et navales des États-Unis étaient dépourvues d'un commandement régional unifié.

« Depuis des décennies, nos forces armées étaient organisées surtout pour combattre des ennemis outre-mer. Mais les attaques du 11 septembre ont démontré que nous devons être mieux préparés à combattre sur notre territoire national. Nous ne pouvons plus compter comme avant sur la protection des océans ni de pays amis au nord et au sud », a expliqué Peter Verga, conseiller spécial à la Sécurité intérieure au ministère de la Défense des États-Unis, lors d'une présentation à Washington il y a quelques jours.

Quant à l'impact de NorthCom pour les forces armées du Canada et du Mexique, M. Verga a fait part du souhait du Pentagone, qui voudrait que ce nouveau commandement continental mène à des liens militaires « plus matures » avec ces deux voisins.

À des journalistes mexicains et à celui de *La Presse*, qui lui ont demandé des précisions, Peter Verga a indiqué que le Canada et le Mexique étaient « invités » à collaborer avec NorthCom mais qu'il s'agirait de « leur décision tout à fait souveraine ».

Lors d'une autre conférence sur NorthCom lundi dernier, au Collège militaire de Kingston, en Ontario, M. Verga a fait état d'un « certain étonnement » de la part de ses collègues au Pentagone et de sa propre part à propos de la réaction initiale du Canada.

« Nous ne nous attendions pas à de tels commentaires », a-t-il indiqué au quotidien local, le *Kingston Whig-Standard*. Montrant ensuite une diapositive de l'organigramme de NorthCom, M. Verga a dit : « Je ne vois rien là à propos d'une invasion du Canada. »

Il a aussi tenté d'atténuer les inquiétudes quant à une éventuelle « soumission » des militaires canadiens au commandement nord-américain instauré par le Pentagone.

M. Verga a cité l'exemple du fonctionnement de NORAD avec des militai-

res du Canada et des États-Unis. « L'officier qui a ordonné, le 11 septembre 2001, que des jets militaires armés décollent en patrouille était un militaire canadien, et personne n'a remis ça en question », a-t-il dit.

Selon les explications du Pentagone, NorthCom comptera 500 officiers et employés civils lorsqu'il sera pleinement fonctionnel, d'ici un an, à son nouveau quartier général, au Colorado.

La mission principale de NorthCom est la coordination permanente d'un « parapluie militaire » de protection et d'intervention en cas d'attaque aux États-Unis.

Il sert aussi de nouveau « guichet unique » pour les demandes d'assistance militaire de la part des autorités civiles américaines.

Du côté des dirigeants militaires canadiens, on affirme aussi que la mise sur pied de NorthCom constitue d'abord une réorganisation des forces américaines.

Néanmoins, le ministère de la Défense du Canada a convenu avec le Pentagone de la création d'un groupe de coordination binationale qui sera installé au quartier général de NorthCom. Ce groupe et son effectif de soutien devraient totaliser une cinquantaine de personnes, a-t-on indiqué au cabinet du ministre John McCallum.

Ce groupe servira aussi de carrefour aux décisions découlant de la récente entente d'assistance militaire réciproque entre le Canada et les États-Unis.

Selon cette entente, des soldats américains pourraient traverser la frontière à la demande d'Ottawa pour prêter main-forte à leurs vis-à-vis canadiens, et vice-versa.

Au Collège militaire de Kingston, lundi dernier, le directeur adjoint de l'état-major des forces canadiennes, le lieutenant-général George Macdonald, a vanté la collaboration militaire accrue entre le Canada et les États-Unis.

« C'est une démonstration de souveraineté de la part du Canada, et non pas un quelconque compromis », a-t-il soutenu.

N'empêche, des analystes militaires aux États-Unis ont déjà suggéré que la création de NorthCom pourrait mener à la mise sur pied d'une force continentale d'intervention. Cette force pourrait regrouper quelque 5000 soldats d'élite provenant des États-Unis, du Canada et du Mexique.



EXPRESS INTERNATIONAL

Palestine | Nouvel état

L'ARMÉE ISRAËLIENNE a repris position hier face à ce qui reste du QG de Yasser Arafat, à Ramallah, moins de 48 heures après avoir levé le siège autour de ce complexe sous la pression des États-Unis. Elle a poursuivi ses rafles en Cisjordanie, où elle a arrêté une quarantaine de Palestiniens après la mort, lundi à Naplouse, de deux enfants palestiniens et d'un soldat israélien. — — d'après AFP

Maroc | 42 islamistes

SELON LES résultats officiels annoncés hier, l'Union socialiste des forces populaires du premier ministre Abderrahmane Youssef a remporté 50 sièges sur les 325 que compte la Chambre des représentants lors des législatives du 27 septembre. Elle est suivie de l'Istiqlal (nationaliste), son allié au gouvernement, qui enlève 48 sièges, et par les islamistes du Parti de la justice et du développement, qui compteront 42 députés. — — d'après AFP

TPI | Milosevic et Mesic

L'ANCIEN PRÉSIDENT de l'ex-Yougoslavie, Slobodan Milosevic, et le président de la Croatie, Stipe Mesic, se sont retrouvés face à face hier devant le Tribunal pénal international (TPI) à La Haye pour une confrontation historique au cours de laquelle ils ont rejeté l'un sur l'autre la responsabilité de la guerre en ex-Yougoslavie. — — d'après AFP

Cachemire | Attaques meurtrières

LA TROISIÈME phase du scrutin régional au Jammu et au Cachemire a été marquée hier par deux attaques meurtrières attribuées à la guérilla islamiste, visant un bus de pèlerins hindous et des paramilitaires indiens. Elles ont fait au total 21 victimes. — — d'après AFP

Bio-Actif

Là où ça fait mal...

Quand les articulations grincent, c'est que le cartilage souffre. Pourquoi ne pas essayer la crème analgésique Flex-O-Flex à la capsaïcine? DIN émis par Santé Canada

La crème analgésique peut être accompagnée, aussi, des ampoules Flex-O-Flex à absorption rapide... oui absorption rapide, réponse rapide.

Une dose supranutritionnelle de 2 000 mg de sulfate de glucosamine en ampoules, 2 000 mg de principes nourriciers. Un supplément alimentaire d'assimilation rapide. Une véritable mine de glucosamine, le flexilium le plus rapide de la gamme des réalisations de Flex-O-Flex.

Flex-O-Flex se révèle fort, se révèle rapide, se révèle là où ça fait mal.

Montréal : (514) 272-1365
Mauricie : (819) 378-7777

Ligne extérieure : 1 800 272-1365
Estrie : (819) 823-3322



Nouvelles idées



Nouveaux produits



Conseils d'experts

Une envie irrésistible de changer de décor?

Salon habitat 8^e d'automne

Place Bonaventure • 2 au 6 octobre 2002

Plus de 250 exposants et des attractions du tonnerre!

Espaces urbains pour Pénélope

un univers créé pour Pénélope McQuade

Chapiteau Réno-Écolo

matériaux sains et systèmes d'économie d'énergie

Clic design

nouveaux services de rénovations virtuelles interactives

Promenade d'automne

version urbaine d'une balade en forêt

Vitr' « in » des nouveautés

les plus récents produits mis en marché

Eau-dacieuX préam-Bulle

une entrée audacieuse conçue par Profil Caméléon

Cour des artisans

nos artisans illustrent pour vous l'art de vivre

Tout feu tout flamme

manteaux de foyer à faire rougir d'éblouissement

Dec « eau » Fusion

10 pièces aux couleurs de la collection Cirque du Soleil de Papiers Peints Beauport

L'info Tendances Kaycan

consultations gratuites avec des experts en design et rénovation

HEURES D'OUVERTURE

Mercredi	16 h à 22 h
Judi et vendredi	11 h à 22 h
Samedi	10 h à 22 h
Dimanche	10 h à 18 h

*Réduction de 2 \$ sur le prix d'entrée pour adultes sur présentation de la carte Accès Montréal, la carte TRAIN ou la carte TRAM.

PRIX D'ENTRÉE (toutes taxes incluses)

Adultes	10,00 \$
Carte Accès Montréal*	8,00 \$
Carte TRAIN et TRAM*	8,00 \$
Aînés et étudiants	8,00 \$
Enfants (6 à 12 ans inclus)	4,00 \$

(514) 527-9221
www.salonhabitatautomne.com

Tout pour être bien chez soi!

Un événement dmg (média mondial)

La Presse

TQS

énergie 94.3

CKAC 730

AMT

Agence métropolitaine de transport

Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur
MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

Début prometteur



MAURICE JANNARD

maurice.jannard@lapresse.ca

Le nouveau président de la Caisse de dépôt et placement du Québec, Henri-Paul Rousseau, a annoncé hier un plan d'action qui augure bien pour l'avenir du bas de laine des Québécois.

Les mesures dévoilées ont pour objectif d'assurer une plus grande transparence dans les décisions de cette incontournable institution financière, ainsi que d'améliorer les rendements financiers.

Dès son entrée, le nouveau pdg donne un coup de balai dans la maison, un geste qui était grandement attendu. L'opération porte le nom de « pause stratégique », une expression qui indique bien que la Caisse de dépôt doit cesser de se lancer dans toutes les directions et de vouloir partir à la conquête de la planète.

L'institution qui gère l'épargne collective des Québécois s'est retrouvée en 2001

avec un rendement négatif de 5 p. cent. Cette année encore, un résultat négatif est attendu puisque le milliard de dollars investi dans Nortel ne vaut plus rien.

M. Rousseau a affirmé d'emblée que sa première mission était de bien gérer le portefeuille des Québécois, qui se chiffre maintenant à 140 milliards de dollars. Après des années d'incertitude à ce sujet, il est rassurant d'entendre le responsable dire que l'argent des travailleurs est durement gagné et que les meilleures pratiques de gestion de l'industrie doivent être suivies quand il s'agit de l'épargne confiée par les déposants.

La Caisse se penchera sur ses autres missions, développement économique du Québec et croissance internationale, une fois que son rôle de fiduciaire aura été très bien rempli.

Comme premier geste concret, le nouveau patron a ordonné notamment une revue des investissements et des transactions dans les secteurs problèmes comme l'industrie des médias et celle des télécommunications.

En entrevue à *La Presse*, M. Rousseau a déclaré hier qu'il n'y aurait pas d'autre argent mis dans Québecor, à l'exception des engagements pris par son prédécesseur. Sur ce point, les promesses faites auparavant à M. Péladeau seront respectées.

De même, il n'est pas question de se départir dans l'immédiat des actions de Québecor, ce serait « vendre à vil prix ». Il s'agit d'un placement qui doit être envisagé à long terme, a affirmé le nouveau venu.

En revanche, celui-ci trouve élevée la participation de 45 % dans cette entreprise québécoise, alors que le maximum autorisé est de 30 %, selon les règles internes de la Caisse. Il est réconfortant de voir que ce genre de gaffe ne sera plus répétée.

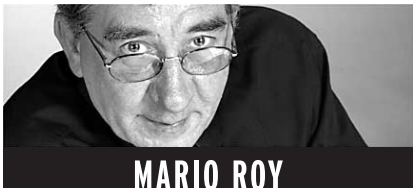
Les employés de Vidéotron qui sont en lock-out souhaitaient une intervention de la Caisse de dépôt. M. Rousseau ne le fera pas et il a raison. Ce dernier croit que des économies doivent être faites au sein de cette entreprise. Il s'agit d'une condition essentielle pour affronter le type de concurrence dans ce secteur, dit-il.

Comme autre mesure immédiate à la Caisse, il y aura un gel dans l'embauche et les coûts de l'administration seront réduits, notamment en ce qui concerne le déménagement dans le nouvel édifice où seront logés les 1400 employés.

Henri-Paul Rousseau s'est donné un programme ambitieux. Il a l'avantage de profiter d'une solide expérience passée à titre de président de la Banque Laurentienne. Le nouveau pdg se dit en mesure de résister aux pressions politiques. Il faudra attendre avant de voir si le pari est tenu, car l'influence gouvernementale s'exerce parfois dans cette fonction prestigieuse.

« Ma première mission, bien gérer le portefeuille des Québécois. »

Pas une bonne idée, monsieur le maire...



MARIO ROY

mroy@lapresse.ca

Il est aussi peu indiqué de parler de nouvelle taxe dans la demeure d'un Québécois — pire encore : d'un Montréalais — que, comme le veut le dicton, de corde dans la maison d'un pendu...

C'est pourtant ce que vient de faire le maire de la métropole, Gérald Tremblay, alors qu'il prenait la parole devant le Cercle canadien de Montréal. Il est demeuré évasif sur le type de boulet supplémentaire qui serait ainsi attaché au pied du contribuable : il ne s'agirait pas d'une hausse de l'impôt foncier, a-t-il simplement indiqué, tout en regardant vaguement du côté d'une forme ou une autre de taxe à la consommation.

Or, si le but est de financer le développement de Montréal, comme le maire Tremblay l'a expliqué, il s'agirait certainement de la mesure la plus contre-productive dans les circonstances. Car alourdir l'administration municipale n'est pas la même chose qu'enrichir

Montréal, loin de là.

Un, sur le plan théorique, retirer une masse monétaire de la circulation libre pour l'injecter dans l'administration publique a toujours et dans tous les cas, sans exception, hypothéqué le dynamisme économique et l'investissement privé.

Deux, en pratique, le Trésor municipal est sur la corde raide, tout le monde en convient. Mais les solutions viendront de nouvelles ententes avec les niveaux supérieurs de gouvernement — une négociation difficile, certes, mais pour laquelle les élus ont été... élus, précisément. Ainsi que d'un allègement de l'appareil administratif de la métropole lui-même : les fusions ne devaient-elles pas fournir l'occasion de réaliser des « économies d'échelle », selon l'expression qui a été beaucoup employée à l'époque ?

Trois, taxer davantage les Montréalais de quelque façon que ce soit, c'est les faire fuir — les citoyens, les commerçants, les industriels. Est-il vraiment indiqué de fournir sciemment un solde migratoire positif aux couronnes Nord et Sud — ou pire encore, à l'une ou l'autre des 25 grandes villes américaines déjà beaucoup plus riches que Montréal ?

Bref, taxer davantage, ce n'est pas une bonne idée, monsieur le maire.

Les ARBI débarquent!

Venus du ciel comme des anges, des Adeptes de Raël Bien Identifiés (ARBI) ont atterri près des écoles du Plateau Mont-Royal afin de livrer aux jeunes leur message : l'Église catholique est criminelle et hypocrite, il faut la renier. Dans quelques jours, les raéliens comptent brûler des croix pour matérialiser ce propos. Ce qui — sans doute n'y ont-ils pas pensé — risque de rappeler fâcheusement les croix incandescentes de ces hurluberlus en aube et cagoule blanches tristement célèbres aux États-Unis...

S'en prendre au pouvoir du catholicisme — qui fut totalitaire, cer-

tes, mais n'existe plus au Québec de façon virtuelle — n'a évidemment pas d'autre but que celui de l'auto-promotion et du recrutement sectaire. Et on se réjouit de voir que l'accueil que réservent les jeunes aux militants envoyés par Raël (qui s'appelaient Claude Vorilhon avant d'être rééduqué par les extraterrestres) semble glacial.

On garde espoir dans l'avenir de la planète en constatant que des adolescents sont capables d'envoyer paître des adultes dont l'esprit égaré dans la stratosphère n'a que des sottises à livrer.

Mario Roy

Les écoliers peu sensibles aux enseignements de Raël



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

La faute du médecin

UN JOUR, après avoir écouté une déclaration du ministre de la Santé qui affirmait que c'est au Québec qu'on offre les meilleurs services de santé au monde, le ministre de la Santé du Zingaloo lança un défi à son homologue du Québec. Il s'agissait de savoir lequel des deux systèmes de santé réussirait le mieux à répondre aux besoins d'urgence dans un hôpital éloigné du Québec.

L'équipe du Zingaloo, petit pays d'Afrique perdu dans la jungle, s'amène donc : quatre médecins de brousse et deux infirmières. L'équipe du Québec arrive : un médecin, deux chefs de service, un directeur des services professionnels, un représentant de la région régionale et un sous-ministre adjoint.

À 10h, l'équipe du Québec a déjà deux heures de retard sur celle du Zingaloo. Qu'à cela ne tienne, le ministre de la Santé du Québec ajoute un autre chef de service (il faut stimuler et encourager le médecin).

À 13h, le Québec doit concéder quatre heures de retard ; il faut faire quelque chose. On fait donc appel au directeur de la Régie régionale qui déclare qu'il faut motiver le médecin.

À 15h, le Québec en est rendu à six heures de retard ; il faut faire quelque chose. On fait donc appel

au sous-ministre qui conclut qu'il faut sermonner le médecin.

À la fin de la journée, l'équipe du Québec a plus de huit heures d'attente, le quotidien habituel.

Que s'est-il passé ?

Il faut savoir !

Le ministre engage donc une firme externe d'experts pour se faire expliquer les causes de la défaite.

Après avoir englouti plusieurs centaines de milliers de dollars pour réaliser une étude s'étendant sur plusieurs mois, la solution est évidente : l'organisation du travail a flanché, la productivité n'est pas bonne, les communications entre cadres et employés sont mauvaises.

À la suite des recommandations de la firme externe, un comité de gestionnaires est formé et siège pendant des mois pour étudier ces recommandations.

Fort du rapport du comité de gestionnaires basé sur les résultats des consultations externes, le ministre tranche et licencie le médecin.

GREGORY MCKENNA
Valleyfield

« Parler c'est grandir »

L'ACTUELLE campagne « Parler c'est grandir » menée par le ministère de la Santé et des Services sociaux porte sur le harcèlement sexuel entre adolescents. C'est bien noble d'en parler et d'encourager les victimes à sortir de l'isolement. Cependant, les trois différents messages diffusés sur les ondes radiophoniques abordent tous le sujet sous le même angle : la victime est une fille et l'agresseur est un garçon. Par souci de représentation, les concepteurs de la campagne n'auraient-ils pas pu présenter un message traitant de la situation inverse, histoire de ne pas mettre tous les représentants de la gent masculine dans le même panier.

ÉRIC MICHAUD
Côteau-du-lac

Ma mère ne serait pas parfaite ?

J'AI SOURRI en lisant la lettre de madame Hélène Lejeune (*La Presse*, 29 septembre) qui affirme que l'échec de la communication entre enfants et parents ne peut reposer seulement sur le dos des parents. Mais qui a dit ça ? Cette pub du gouvernement ? Les ados doivent apprendre à aller vers les adultes. Je suis d'accord. Mais je crois qu'ils le font beaucoup plus que vous le pensez. Ils savent s'ouvrir à un adulte de confiance qui les écouterait sans broncher ce qui, avouons-le, est rarement le cas des parents. Aussi, quand on est adolescent, une mère n'est pas une femme ! Elle est seulement une mère. Il est donc difficile pour

un ado de poser des questions sur la vie de femme de sa mère. Par contre, que celle-ci raconte ses mauvais coups quand elle était plus jeune et voilà des ados complètement absorbés par ses propos ! Ainsi, leur mère ne serait pas parfaite ! C'est ça que recherchent les ados. Une mère est idéalisée. De même, ils ne veulent pas ajouter de soucis à leur mère, surtout quand ils sont conscients qu'elle ne l'a pas eue facile...

Votre réaction est : 1 à 0 pour les ados, il faut vite arranger ça. Si j'habitais chez-vous, moi aussi je filerais directement dans ma chambre et parlerais beaucoup... au téléphone !

ANDRÉANNE PÉRON
Montréal

Les sottises raéliennes

NOS ADOS se font racoler aux sorties des écoles par les enrôleurs raéliens. Sous prétexte de liberté d'expression et déclarant les jeunes capables de discernement. Voyons la chose telle qu'elle est : une campagne de recrutement. C'est un bel exemple de l'excès qu'engendrent notre tolérance et notre charte des droits et libertés.

Les raéliens dénoncent les baptêmes en bas âge et les prêtres pédophiles. Ils n'ont pas tort. Cependant, ces apprentis clôneurs, promoteurs de la vie en commune, de la libre sexualité, de la masturbation thérapeutique, cotisent à un gourou initié par des extraterrestres, ce qui est tout dire... Quel édifiant exemple servir à nos ados en mal d'appartenance et en quête d'identité. Je ris des sottises raéliennes, mais j'enrage de les voir flirter et recruter impunément

nos jeunes dans leur bêtise.

PIERRE LAVALLÉE
Anjou

Le plus bel héritage

JE SUIS un jeune universitaire qui ne souhaite pas que les jeunes générations aient à payer trop pour toutes les erreurs du passé.

Suite à la lecture du discours du Trône, j'aimerais simplement dire que le plus bel héritage que M. Chrétien pourrait nous léguer, c'est de maintenir le cap sur l'élimination du déficit et de la dette, comme il l'a fait depuis son arrivée à la Chambre des communes en 1993 et de ne pas vouloir sortir de l'arène politique en distribuant des sommes astronomiques à gauche et à droite.

ALEXANDRE MERCIER
Brossard

Question de contenu ?

M. Pratte, DANS VOTRE éditorial du 30 septembre, vous écrivez : « M. Charest est à son mieux quand on lui fournit un contenu solide. »

Est-ce à dire que le chef du PLQ doit être alimenté, nourri en pensées politiques stimulantes et qu'ainsi, bien repu, il se redynamise pour un certain temps ? Si tel est le cas, l'énergie qui ensuite le transporte risque fort de tomber à plat assez rapidement... à moins d'être ravitaillé à nouveau.

JEAN-MARIE DANIS
Mont-St-Hilaire

Écrivez-nous

La Presse reçoit avec plaisir le courrier de ses lecteurs. Compte tenu du grand nombre de lettres que nous recevons, il nous faut privilégier les textes courts (moins de 200 mots). De plus, nous nous réservons le droit d'élaguer tout texte que nous publions. Le courrier électronique est le moyen le plus simple de nous joindre: forum@lapresse.ca. On peut aussi utiliser la poste conventionnelle: Forum, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec H2Y 1K9. Enfin, nos lecteurs peuvent consulter notre Boîte aux lettres interactive, à www.cyberpresse.ca/lettres.

Forum

La santé, selon l'ADQ

L'accroissement de la contribution du secteur privé réduira les listes d'attente

Nous vous présentons ici un extrait du programme de l'Action démocratique du Québec en matière de santé, qui a été rendu public hier.

UN FAUX DÉBAT a récemment animé les opposants à l'ajout de ressources privées en santé. On brandit le spectre de la « médecine à deux vitesses » alors que l'exemple d'États comme la France où cohabitent depuis toujours les secteurs publics et privés en santé démontre que cette crainte est non fondée.

Le secteur public de France offre la même qualité et les mêmes avantages que le secteur privé. La crainte d'un exode des meilleurs médecins vers le privé ne s'est jamais matérialisée, bien au contraire. C'est l'espoir et l'ambition des plus talentueux d'exercer leur art dans le réseau public, tout en consacrant une partie de leur temps à la pratique privée.

Faux débat également parce que le secteur privé représente déjà au Québec et au Canada environ 28 % des dépenses en santé : primes d'assurance, soins dentaires, soins ophtalmologiques, médicaments sur ordonnance et en vente libre, soins prodigués par divers professionnels de la santé (infirmières, physiothérapeutes, chiropraticiens, etc.).

Doit-on craindre une hausse de ce pourcentage ?

Bien au contraire, l'apport du secteur privé avec ses façons de faire différentes, ses notions de compétitivité et de productivité pourrait constituer une saine émulation vis-à-vis un secteur public étouffé sous les contraintes administratives et la centralisation à outrance, à condition bien sûr de desserrer l'étau et de laisser une bouffée d'oxygène au secteur public.

D'ailleurs, les exemples abondent dans le secteur privé d'une distribution efficace et de qualité de soins et de services. Qu'on pense, par exemple, au grand nombre de cabinets privés de médecins omnipraticiens, de spécialistes, de radiologistes qui offrent toute la gamme des services, depuis la visite médicale jusqu'à l'imagerie de pointe. On pourrait citer aussi le secteur des pharmacies d'officine, des cliniques de physiothérapie, des orthésistes, des optométristes, des dentistes.

> L'ADQ propose dans un cadre préservant les acquis du système public, une intégration graduelle du secteur privé au système de santé québécois.

La contribution en services administratifs

L'ADQ voit un rôle prioritaire pour les investissements privés dans le domaine de l'hospitalisation en courte durée et en longue durée, des services d'hôtellerie et des services administratifs, ainsi que des accords de partenariats avec le privé pour la location d'installations publiques sous-utilisées.

Un hôpital privé est susceptible d'offrir des soins de même qualité à sa clientèle et peut souvent le faire de façon plus productive et plus efficace. Ainsi des dizaines de milliers de personnes ont été traitées à l'hôpital Bellechasse de Montréal, sans même savoir qu'il s'agissait d'un hôpital privé. Cet hôpital a par la suite été fermé par décision technocratique, éliminant ainsi toute possibilité de comparaison de performance entre le secteur hospitalier privé et public.

L'établissement sous gestion privée « conventionnée » reçoit les mêmes avantages de l'État que l'établissement sous gestion publique. C'est par ses modes de gestion différents qu'il peut dégager des marges de manœuvre. Dans ce cas l'utilisateur est sujet à la même tarification que dans les établissements publics, par exemple pour l'utilisation d'une chambre privée.

L'établissement privé non conventionné pourrait ouvrir l'accès à une échelle de tarification différente de celle du secteur public et du secteur privé conventionné. Dans ce cas, les frais d'hospitalisation seraient à la charge de l'utilisateur. Le secteur privé doit aussi contribuer à l'effort visant à assurer un nombre adéquat de places en longue durée, en convalescence, en réadaptation et en résidence adaptée. De façon à permettre l'essor des résidences adaptées par le secteur privé, il faut considérer un partenariat avec le réseau public de façon à offrir un support de type maintien à domicile.

De plus, la contribution gouvernementale pour les personnes qui ont besoin d'un support financier pour l'accès à un CHSLD ou à une résidence adaptée se ferait par l'intermédiaire d'une subvention directe à la personne, plutôt que par une subvention à l'institution. De cette façon on stimulerait la concurrence afin de promouvoir la qualité des soins et services offerts à ces personnes.

La coexistence d'un secteur privé et d'un autre public dans le domaine de l'éducation fait l'envie de plusieurs autres États du monde. Pourquoi ce modèle éducatif ne pourrait-il fleurir et réussir dans le domaine de la santé ?

> L'ADQ propose le développement d'un secteur privé dans les domaines de l'hospitalisation en courte durée, de l'hébergement et des services administratifs.

La contribution en services cliniques

Les cabinets privés offrent depuis toujours un appui essentiel au secteur public. Ils sont appelés à ouvrir l'éventail des soins et services offerts. Au-delà du suivi et de la prise en charge de la clientèle, ils sont appelés à jouer un rôle grandissant en imagerie médicale de pointe, en cardiologie, en laboratoires et en interventions chirurgicales.

De plus, des ententes de partenariat entre cliniques privées et établissements hospitaliers pourraient permettre la réouverture de salles d'opération, d'imagerie diagnostique ou de radiologie d'intervention, fermées ou sous-utilisées. La contribution demandée à l'utilisateur, directement ou à sa compagnie d'assurance, permettrait une réduction considérable des listes d'attente et des coûts sociaux liés à l'invalidité prolongée.

Que ce soit par les biais d'installations privées ou par la location par le secteur privé d'installations publiques sous-utilisées, la contribution du client serait limitée à la portion administrative des services fournis. Ainsi une entreprise privée pourrait louer une salle d'opération fermée et ouvrir ainsi de nouvelles listes opératoires.

La personne désireuse d'obtenir une intervention chirurgicale dans le secteur privé défraierait le coût administratif encouru : location de la salle, temps du personnel infirmier et technique, matériel et fournitures. Par contre, le coût médical (chirurgien, anesthésiste) demeurerait assuré par l'État.

À titre d'exemple, dans les cliniques privées qui offrent ce service actuellement sur tout dans le contexte de la chirurgie esthétique, le coût administratif, basé sur le temps opératoire, est de 350 \$ de l'heure. Le séjour en salle de réveil est inclus dans ce tarif.

Autre considération d'importance : dans le contexte des pénuries actuelles de médecins et de chirurgiens, il est nécessaire d'abolir toute forme de plafonnement d'activité et de revenu pour les médecins, sauf pour des raisons évidentes reliées à la qualité de la pratique.

Les plafonnements actuels obligent le mé-



« L'ADQ propose le développement d'un secteur privé dans les domaines de l'hospitalisation en courte durée, de l'hébergement et des services administratifs. »

decin ou le chirurgien à s'exiler dans les provinces voisines pour une partie de l'année, lorsqu'il a atteint son plafond. Ou alors, s'il décide de rester au Québec, il est amené à jouer au golf ou à repeindre son garage plutôt que de mettre son talent au service des patients.

> L'ADQ propose l'addition de nouveaux soins et services offerts à la population par la contribution du secteur privé.

> L'ADQ propose l'abolition des plafonnements et des quotas dans la pratique médicale, sauf pour des raisons de qualité de pratique.

Le secteur privé doit constituer une addition de services

L'accroissement de la contribution du secteur privé aura un effet de réduction des listes d'attente, que ce soit par une utilisation accrue des infrastructures existantes ou par la création de nouvelles infrastructures.

De façon à assurer que cette activité du secteur privé ne crée pas d'injustice pour la clientèle du secteur public, deux mesures seront mises en place.

D'une part, les médecins qui voudront oeuvrer dans le secteur privé devront rencontrer un temps de service défini dans le secteur public. Ainsi un chirurgien ne pourrait opérer dans le secteur privé s'il ne rencontre pas son plancher de services dans le public.

Par ailleurs, le secteur privé pourrait être appelé à seconder le secteur public dans les

cas où la liste d'attente dépasserait la limite acceptable.

Ainsi, une limite d'attente acceptable serait déterminée pour les principales interventions chirurgicales et pour les examens diagnostiques. Si, au public, le délai d'attente d'une personne dépasse la limite raisonnable fixée par voie réglementaire, cette personne pourrait avoir accès au secteur privé avec plein remboursement par l'État.

Ainsi, une chirurgie pour cataracte devrait être faite dans les trois mois suivant l'établissement de l'indication chirurgicale. Au-delà de ce délai, le patient en attente pour le secteur public pourrait être opéré en secteur privé, aux frais de l'État.

Enfin, qui s'opposerait au choix de tout contribuable ou citoyen du Québec de se procurer à l'étranger, comme jadis d'illustres Québécois l'ont réalisé, des soins de nature médicale ?

Pourquoi alors leur refuser ce choix ici même, alors que les étrangers pourraient bien se procurer ici des soins à meilleur compte que chez eux. Voilà autant de ressources génératrices d'activités économiques dont toute la société peut bénéficier des retombées.

> L'ADQ propose d'offrir des garanties afin que la clientèle du secteur public ne soit jamais pénalisée par la présence d'un secteur privé, en partageant le temps des médecins entre les deux secteurs et en offrant à tous un accès au secteur privé dans le contexte d'une attente dépassant les normes établies.



PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse

Le Dr Stephen Morgan préside le groupe de travail sur la santé de l'Action démocratique et est chirurgien à l'hôpital Saint-Luc.

Pour le maintien d'un régime de santé public

« Si nos coûts de santé augmentent, il nous faudra les assumer; les Canadiens seront prêts à payer ce coût »

JEAN CHRÉTIEN

Nous vous présentons ici un extrait du discours prononcé hier par le premier ministre canadien à la Chambre des communes.

LA RÉFORME de la santé publique après la Commission Romanow nécessitera un engagement pluriannuel d'investissements fédéraux prévisibles. Autrement, il n'y aura tout simplement pas de réforme du système.

Depuis que nous avons équilibré le budget, nous avons accru nos investissements dans la santé publique. En septembre 2000, nous avons convenu de mettre plus d'argent dans le Transfert canadien et nous nous sommes entendus sur un certain nombre de principes et d'orientations en vue d'une réforme. Nous avons mis en place des mécanismes rigoureux pour rendre des comptes aux Canadiens.

J'ai alors nommé Roy Romanow à la tête d'une commission royale pour qu'il fasse des recommandations sur la réforme à long terme de notre système de santé public. Nous at-

tendons son rapport pour le mois prochain.

Je présiderai une réunion des premiers ministres au début de l'année prochaine pour discuter des recommandations de M. Romanow et adopter un plan de modernisation à long terme du régime d'assurance-maladie. Les investissements fédéraux dans la réforme seront annoncés dans le prochain budget. Et ils seront provisionnés sur une période suffisamment longue afin de donner la certitude financière nécessaire pour permettre la réalisation des réformes.

Une bonne santé n'a pas de prix. Mais de bons soins de santé ont un prix. Les nouvelles technologies, les nouveaux médicaments, les nouveaux traitements améliorent la santé mais coûtent cher. Le vieillissement de la population fait augmenter la demande et, en conséquence, les coûts. Il faudra dépenser plus. Et il faudra le faire de manière responsable.

Mais les coûts de la santé publique n'augmentent pas parce que notre système est public. Aux États-Unis, le coût des primes d'assurance privée pour les régimes offerts par

les employeurs a augmenté de 11 p. cent en 2001 et il est prévu qu'ils augmentent encore de 13 p. cent cette année. Ce sont souvent les pauvres et les malades qui doivent payer les primes les plus élevées.

La question n'est pas de savoir si notre société devra payer plus pour la santé. Elle le devra. La question est de savoir quel type de société nous souhaitons avoir. Est-ce une société où la population assume les risques sans égard pour sa capacité à payer comme aux États-Unis ? Ou est-ce une société où par le biais du gouvernement nous répartissons le risque et nous prenons en charge les dépenses collectivement parce que la santé est un droit humain fondamental ?

De ce côté de la Chambre, nous préférons la voie canadienne. Où le coût est partagé par toute la population dans le cadre d'un régime de santé public. Si nos coûts augmentent, il nous faudra les assumer. Et je sais que les Canadiens seront prêts à payer ce coût. Mais c'est notre société qui le fera collectivement.



Jean Chrétien

« La famiglia è sacra! »*



FORFAIT MOBILITÉ FAMILLE

APPELS GRATUITS ET ILLIMITÉS ENTRE LES MEMBRES D'UNE MÊME FAMILLE

+ 100 minutes par mois ou plus à se partager
+ 15 appels par mois par usager
à un numéro de votre choix
À partir de 35 \$ par mois

1 888 4MOBILE



*LA FAMILLE C'EST SACRÉ.

L'offre prend fin le 31 octobre 2002. Certaines conditions s'appliquent. Prix/offre peuvent être modifiés sans préavis. Frais d'interurbain en sus. Les téléphones ne sont pas compris dans le prix.

allez-y



Espace Bell

Anjou
Les Galeries d'Anjou
(514) 353-0257
Beleil
Mail Montenach
(450) 446-7176
Brossard
Mail Champlain
(450) 465-8759
Châteauguay
Centre régional
Châteauguay
(450) 691-7665
Coaticook
18, rue du Manège
Pl. J.R. Lefebvre
(819) 849-9997
Cowansville
175, rue Principale
(450) 263-4444

Delson
5, route 132
(450) 635-9999
Dollard-des-Ormeaux
3352, boul. des Sources
(514) 684-6846
3699, boul. St-Jean
(514) 626-8888
Dorion-Vaudreuil
84, boul. Harwood
(450) 424-1416
Dorval
Les Jardins Dorval
(514) 631-1222
Drummondville
2265, boul. St-Joseph
(819) 478-5178
Promenades
Drummondville
(819) 474-4433
Gatineau
Promenades de l'Outaouais
(819) 246-2355

Granby
Galeries de Granby
(450) 777-4058
Hull
Galeries de Hull
(819) 771-2716
Joliette
Les Galeries Joliette
(450) 755-5533
LaSalle
Carrefour Angrignon
(514) 364-3071
Laval
1655, boul. St-Martin
(450) 680-1010
Carrefour Laval
(450) 681-3344
Carrefour Laval (kiosque)
(450) 978-7133
Centre Laval
(450) 680-2355

Longueuil
Place Longueuil
(450) 679-4558
Montréal
5187, avenue Papineau
(514) 526-2020
5355, rue des Jockeys
(514) 739-7777
892, rue
St-Catherine Ouest
(514) 866-6686
Centre Rockland
(514) 340-1269
Les Ailes de la Mode
(kiosque)
(514) 843-8458
Place Alexis-Nihon
(514) 939-2439
Place Dupuis
(514) 844-1313
Place Versailles
(514) 353-8847

Plaza Côte-des-Neiges
(514) 342-5444
Tour Jean-Talon
(Rez-de-chaussée)
(514) 270-1155
Montréal-Nord
Place Bourassa
(514) 322-3202
Mont-Tremblant
517, rue de St-Jovite
(819) 681-0404
Pointe-aux-Trembles
12530, rue Sherbrooke Est
(514) 645-4455
Pointe-Claire
Fairview Pointe-Claire
(514) 630-4992
Repentigny
309, rue Notre-Dame
(450) 585-4455
Les Galeries Rive-Nord
(450) 657-4455

Rosemère
232, boul. Curé-Labelle
(450) 979-3838
Place Rosemère
(450) 435-0024
Salaberry-de-Valleyfield
Centre commercial
Valleyfield
(450) 377-1256
Sherbrooke
2700, rue King Ouest
(819) 823-9994
Carrefour de l'Estrie
(819) 565-1605
Sorel
Les Promenades de Sorel
(450) 742-6789
St-Bruno-de-Montarville
Les Promenades St-Bruno
(450) 441-1535
Ste-Agathe-des-Monts
80A, boul. Morin
(819) 321-0265

St-Eustache
Place St-Eustache
(450) 623-8500
St-Hubert
5190, boul. Cousineau
(450) 676-9919
3879, boul. Taschereau
(450) 926-2020
St-Hyacinthe
Galeries St-Hyacinthe
(450) 778-1749
St-Jean-sur-Richelieu
391, boul. Séminaire Nord
(450) 348-5210
Carrefour Richelieu
(450) 349-4400
St-Jérôme
Le Carrefour du Nord
(450) 431-3926
St-Laurent
La Place Vertu
(514) 335-2355

St-Léonard
6050, boul.
Métropolitain Est
(514) 257-9292
4880, boul.
Métropolitain Est
(514) 729-2020
Centre Le Boulevard
(514) 376-2288
Terrebonne
Les Galeries Terrebonne
(450) 964-7985
Tracy
604, route Marie-Victorin
(450) 746-7777
Trois-Rivières
5691, boul. Jean-XXIII
(819) 376-6849
Les Rivières
(819) 691-0482

Victoriaville
567, boul.
des Bois-Francis Sud
(819) 357-7777
La Grande Place
des Bois-Francis
(819) 357-5776

FUTURESHOP

Dumoulin

STEREO

LA CASSE

Aussi disponible chez
les agents autorisés et
dépositaires Bell Mobilité